

Revue de presse drogues du 1er au 30 avril 2012

Sources principales : Libération, le Monde.fr, Courrier International, sites Asud, AFR, Drugnews/Les Inrocks, Rue89, Blog « Civiliser les Drogues », Lettre de la MILDT.

- POLITIQUES PUBLIQUES – INTERNATIONAL : Le président du Guatemala, Otto Perez, lançait début avril un appel à la dépénalisation des drogues comme "alternative" pour lutter contre la violence qui déferle sur l'Amérique centrale : s'il est aujourd'hui selon lui "impossible de mettre fin au marché de la drogue, (...) il est certainement possible de le réguler » ; Plusieurs présidents sud-américains (Colombie, Costa Rica, le président mexicain lui-même) se sont montrés intéressés par la proposition ; Carthagène 2012 : début d'un grand débat mondial ? Deux thèmes brûlants et longtemps tabous étaient au menu du sommet des Amériques des 14 et 15 avril : la réintégration de Cuba dans les instances régionales et la légalisation des drogues ; Sans rien céder sur la dépénalisation de la consommation, Obama s'est dit ouvert à la possibilité de « discuter des lois en place pour déterminer si elles ne font pas davantage de mal que de bien dans certains endroits » ; Bernard Leroy, avocat général près de la Cour d'Appel de Versailles, s'élève dans une tribune contre les propositions sud-américaines ; L'International Drug Policy Consortium (IDPC, organisme antiprohibitoniste) publie un guide à l'attention des « responsables politiques afin qu'ils puissent réviser, concevoir et mettre en œuvre les politiques de drogues au niveau national »
- POLITIQUE PUBLIQUE – FRANCE : Académie de Médecine et Fédération Française d'Addictologie (FFA) s'opposent sur la question de la dépénalisation du cannabis ; Le candidat François Hollande s'est déclaré contre la transformation en contravention du délit de consommation de cannabis : « □ Nous pouvons rester sur une logique pénale, y ajouter une logique de soin □ », a dit le député de Corrèze. « □ C'est ce que je proposerai dans le cadre de la révision de (la) loi. □ »
- CONSOMMATION : Une étude sur les usages d'alcool, tabac et cannabis des 11, 13 et 15 ans montre combien la diffusion des produits se développe pendant les « années collège » ; La presse continue de réagir à la publication fin mars de *Cocaïne, données essentielles* (OFDT) (appels à témoignages, etc.) ; William Lowenstein y réagit pour sa part en déclarant : "Il faut impérativement construire une politique de santé des addictions" ; L'OFDT répond aux critiques d'Arnaud Aubron sur la publication.
- DROGUES & TRAVAIL : Plan gouvernemental, groupes de travaux, assises régionales, états généraux : les pouvoirs publics mettent l'accent sur le rôle de l'entreprise dans la prévention et le contrôle des pratiques addictives.
- PRODUITS : 49 nouvelles substances psychoactives ont été signalées en Europe en 2011
- TRAITEMENTS, SOINS : La première communauté thérapeutique d'Ile de France en milieu urbain a été inaugurée en mars à Aubervilliers
- TRAFIC, POLICE, JUSTICE, etc. : "Parler de nouvelle guerre des gangs à Marseille n'a pas de sens" affirme Laurent Mucchielli à propos d'une série d'assassinats à Marseille début avril ; La DEA (USA) annonçait mi-avril un vaste coup de filet international contre le dealer en ligne Farmer's Market.
- INTERNATIONAL : ALLEMAGNE/ REPUBLIQUE TCHEQUE : les différences de législation entre les deux pays tendent à doper les trafics transfrontaliers ; CANADA : chaque 20 avril, Vancouver connaît un rassemblement géant d'amateurs de cannabis ; DANEMARK : les usagers de drogues de Copenhague obtiennent leur salle d'injection ; ESPAGNE : un village de Catalogne envisage de cultiver du cannabis pour éponger ses dettes ; ETATS-UNIS : L'administration américaine compte mettre un terme aux incarcérations massives de personnes consommant de la drogue et promouvoir « une approche plus équilibrée entre santé et sécurité » ; L'avocate et universitaire Michelle Alexander publie *The New Jim Crow*, un best-seller sur l'incarcération de masse et les effets de la guerre à la drogue aux Etats-Unis ; Les Californiens mettent au point un distributeur automatique de marijuana médicale ; MALAISIE : Une mosquée de Kuala Lumpur héberge un programme de méthadone ; PAYS-BAS : réservée aux Néerlandais, la « carte cannabis » est obligatoire depuis le 1er mai 2012 dans les provinces du sud des Pays-Bas pour accéder aux coffee-shops ; elle le sera en 2013 dans le reste du pays ; SUISSE : La Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) publie un livre rétrospectif sur 30 ans de politique des drogues
- DROGUES LEGALES : ALCOOL : L'agence française du médicament admet désormais l'usage du baclofène dans le sevrage de l'alcoolisme, « au cas par cas » en attendant le résultat d'études en cours
- LIVRES : Snoop Dog publie son premier ouvrage aux Etats-Unis : un « livre à fumer », imprimé sur du papier à rouler ; Yves Michaud, philosophe spécialiste de la culture, publie un livre sur les fêtes d'Ibiza comme laboratoire des pratiques culturelles actuelles (*Ibiza mon amour*, NiL éditions) ; Francis Caballero livre « *Legalize it !* » (L'Esprit frappeur, 10 euros) ; « Drogue, littérature & société : une autre théorie du complot » : un texte de Syd T.Gray sur le site D-Fiction

Le président du Guatemala veut légaliser toutes les drogues

Le Monde.fr avec AFP | 08.04.2012

Le président du Guatemala, Otto Perez, a lancé samedi 7 avril dans le quotidien britannique *The Guardian* un appel à la dépénalisation des drogues comme "alternative" pour lutter contre la violence qui déferle sur l'Amérique centrale. Partant du constat que "la consommation et la production de drogue sont toujours plus importantes" malgré des années de lutte gouvernementale, Otto Perez en appelle à "abandonner toute position idéologique - que ce soit celle de la prohibition ou de la libéralisation - et lancer un vaste dialogue international basé sur une approche pragmatique : la régulation du marché de la drogue."

L'ancien général, élu au début de l'année, affirme en effet qu'il est aujourd'hui "impossible de mettre fin au marché de la drogue, mais qu'il est certainement possible de le réguler, comme nous avons pu le faire pour l'alcool ou le tabac".

Prolongeant la comparaison, Otto Perez souligne que "le fait que les drogues sont mauvaises pour la santé n'est pas une raison suffisante pour les interdire", dans la mesure où "tout le monde sait que l'alcoolisme ou le tabagisme font plusieurs milliers de morts chaque année dans le monde", et que "personne n'a jamais proposé d'interdire les plantations de sucre de canne, de pommes de terre ou d'orge, même si elles servent à la production de rhum, de vodka et de bière."

"LÉGALISATION NE SIGNIFIERAIT PAS LIBÉRALISATION"

La proposition du président guatémaltèque, dont le pays est particulièrement touché par la violence liée au trafic de drogue, propose donc que "la consommation, la production et le trafic de drogue fassent l'objet de mesures internationales de régulation, ce qui signifie que la consommation et la production devraient être légalisés mais dans un certain cadre et sous certaines conditions". "Dans ce cas, légalisation ne signifierait pas libéralisation sans aucun contrôle" résume Otto Perez.

Otto Perez avait déjà rouvert ce débat mi-février, relayant les conclusions d'un rapport rendu public à l'été 2011, dans lequel de nombreuses personnalités (intellectuels, anciens présidents latino-américains, diplomates, etc.) affirmaient que "la lutte mondiale contre les drogues a échoué" et suggéraient de "mettre fin à la criminalisation" des consommateurs.

LA VIOLENCE ATTEINT "DES NIVEAUX ALARMANTS"

Selon Washington, 90 % de la drogue (cocaïne et marijuana principalement) à destination des Etats-Unis transite par l'Amérique centrale, par voie terrestre ou maritime. Un constat partagé par l'Office international de contrôle des stupéfiants (OICS), une agence onusienne ayant présenté son rapport annuel fin février à Vienne.

D'après l'organisation internationale, la violence atteint "des niveaux alarmants et sans précédent, aggravant ainsi la sécurité et faisant de la sous-région une des zones les plus violentes au monde". Les chiffres sont particulièrement éloquentes dans la zone dite du "Triangle du nord", comprenant le Honduras (82 homicides pour 100 000 habitants en 2011, record mondial), le Salvador (65) et le Guatemala (40), selon l'ONU.

Si la proposition d'Otto Pérez a suscité un rejet immédiat des grandes puissances - Etats-Unis en tête, suivis par la Russie et la Grande-Bretagne - le Guatemala espère établir une proposition de dialogue commune avant le sommet de l'Organisation des Etats américains (OEA), les 14 et 15 avril à Carthagène, en Colombie. Otto Perez affirme que les présidents de la Colombie et du Costa Rica se sont montrés intéressés par la proposition.

AMÉRIQUES. Un sommet de chefs d'Etat décisif à Carthagène

COURRIER INTERNATIONAL – 13.04.2012 | Semana

Deux thèmes brûlants et longtemps tabous figurent au menu du sommet des Amériques des 14 et 15 avril : la réintégration de Cuba dans les instances régionales et la légalisation des drogues. Signe que les Etats-Unis ont vraiment perdu du terrain en Amérique latine.

Nombreux sont ceux qui pensent que les sommets présidentiels ne servent à rien. Et, d'une certaine manière, ils ont raison s'ils s'attendent à ce que le monde change du jour au lendemain. Mais, cette fois-ci, il est bien possible que les sceptiques aient tort. Le sommet des Amériques – dont c'est la 6e édition – qui aura lieu les 14 et 15 avril à Carthagène des Indes (Colombie) pourrait se révéler décisif pour le continent. En tout cas, toutes les conditions sont réunies pour que cette réunion ouvre le débat sur deux thèmes historiquement marquants pour la région : la réintégration de Cuba dans le cadre de l'institution et l'ouverture du débat sur la législation des drogues.

(...)

Concernant la seconde question, c'est peut-être la première fois qu'un sommet débutera avec un consensus, en l'occurrence l'échec de la guerre contre la drogue. Une chose est sûre, tous les chefs d'Etat sont convaincus que les moyens employés ne suffisent plus à neutraliser les dégâts gigantesques du trafic de stupéfiants, et encore moins à asséner le coup de grâce à ce problème.

Jusqu'à récemment, la légalisation des drogues était un thème réservé aux seuls analystes et aux ex-dirigeants politiques. La situation est en train de changer, puisque des présidents en exercice commencent à aborder le sujet. Felipe Calderón, le président du Mexique, a appelé à un "débat national" sur la légalisation, bien qu'il soit depuis revenu sur cette déclaration. Juan Manuel Santos, le président de la Colombie, est même allé beaucoup plus loin en déclarant en novembre 2011 : "J'envisagerais la légalisation du cannabis, ainsi que d'autres substances, si le monde jugeait qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction." Ajoutant : "J'irais jusqu'à légaliser la cocaïne si l'on pouvait obtenir un consensus de la communauté internationale."

Quelque temps plus tard, sept pays d'Amérique centrale déclaraient qu'il fallait explorer toutes les solutions possibles, "y compris la réglementation ou un marché de substitution", faisant ainsi écho à Otto Pérez qui, à peine élu président du Guatemala [en novembre 2011], a voulu lancer un débat "ne s'arrêtant pas à la dépénalisation de la drogue" afin de "trouver d'autres moyens de lutter contre le trafic de stupéfiants de façon plus efficace". Les Etats-Unis se sont également prononcés : "Nous ne sommes pas favorables à la légalisation. En revanche, nous sommes tout à fait disposés à aborder la question", a affirmé un porte-parole de département d'Etat.

Les mots n'ont peut-être l'air de rien, mais, d'un point de vue diplomatique, il est rare d'entendre des discours si audacieux. Le fait que plusieurs présidents en exercice parlent à voix haute de légalisation et que les Etats-Unis se disent prêts à en discuter après que 10 milliards de dollars alloués à la lutte contre la drogue sont partis en fumée constitue un pas de géant. Que peut-on donc espérer du sommet des Amériques à ce sujet ? Ceux qui pensent qu'une déclaration favorable à la dépénalisation sera publiée resteront sur leur faim. Il est plus probable que des bases seront jetées pour la création d'un vrai groupe de travail.

Le sommet de Carthagène sera sans doute intense. C'est pour ainsi dire la première fois que les chefs d'Etat de tout le continent sont d'origines si différentes et représentent des intérêts aussi variés. Seront présents : trois anciens militaires (le Vénézuélien Hugo Chávez, le Péruvien Ollanta Humala, le Guatémaltèque Otto Pérez Molina), trois anciens guérilleros (la Brésilienne Dilma Rousseff, l'Uruguayen José Mujica et le Nicaraguayen Daniel Ortega) et un quatrième qui fut le porte-parole d'une autre guérilla (le Salvadorien Mauricio Funes), un ancien évêque (le Paraguayen Fernando Lugo), un Indien (le Bolivien Evo Morales), deux milliardaires (le Chilien Sebastián Piñera et le Panaméen Ricardo Martinelli), une veuve (l'Argentine Cristina Kirchner) et trois autres présidents qui sont à cheval entre la politique et la technocratie (la Costaricaine Laura Chinchilla, le Dominicain Leonel Fernández et le Mexicain Felipe Calderón). Et, pour compléter le tableau, les deux grandes puissances – celle du Nord et celle du Sud – sont dirigées par des personnalités issues des "minorités" : un Afro-Américain (Barack Obama) et une femme (Dilma Rousseff).

Il est difficile de prévoir si les discussions ou les décisions sauront répondre aux attentes de certains pays. Mais le fait même que Cuba et la législation des drogues soient inscrites à l'ordre du jour est le signe qu'une nouvelle conjoncture est en train de naître : et, dans les deux cas, cela révèle à quel point les Etats-Unis ont perdu du terrain en Amérique latine.

Relancer le débat sur les stupéfiants porte un coup au cœur de la culture prohibitionniste et moralisatrice qui a tant de succès aux Etats-Unis. Le retour éventuel de Cuba, de son côté, permettra peut-être de reconnaître qu'en Amérique latine la "démocratie" prend de nombreuses formes. Aucun doute possible, l'architecture institutionnelle qu'ont imaginée les Etats-Unis pour le continent pendant plus de cinquante ans a bien changé. Et le sommet de Carthagène confirmera une fois pour toutes que l'Amérique latine n'est plus l'arrière-cour des Etats-Unis ou, du moins, que ses dirigeants en ont obtenu les clés.

L'Amérique latine veut faire la paix des drogues

LES INROCKS.com – 13/04/2012 - Arnaud Aubron

<http://blogs.lesinrocks.com/droguesnews/2012/04/13/lamerique-latine-veut-faire-la-paix-des-drogues/>

Alors que les principaux candidats à la présidentielle française font de leur mieux pour éviter le sujet, la question du statut légal des drogues sera l'un des principaux points abordés au Sommet des Amériques, qui se déroule -tout un symbole- en Colombie ce week-end, en présence de chefs d'Etat de tout le continent. Et le Président Obama, attendu ce vendredi à Carthagène, pourrait ne pas être à la fête, alors que de nombreux dirigeants latino-américains mettent aujourd'hui ouvertement en cause la guerre à la drogue impulsée depuis quarante ans par les Etats-Unis.

Histoire de donner le ton des discussions à venir, le nouveau président du Guatemala, Otto Perez Molina, lançait le 7 avril dans les colonnes du *Guardian*, un appel à la « régulation » du marché des drogues, soit une légalisation contrôlée de toutes les drogues. Ancien général et responsable des services secrets, Perez n'est pas précisément un idéaliste hippie mal redescendu de son nuage de fumée.

Mais le Guatemala se trouve sur la route du trafic qui mène de Colombie aux Etats-Unis et paie de ce fait un lourd tribut à la guerre à la drogue: « Nous sommes juste un petit territoire qui se trouve être

géographiquement situé entre les plus grands marchés de la drogue et les principaux producteurs », résume le chef d'Etat, qui constate qu'après vingt ans de guerre à la drogue dans son pays, consommation et production sont toujours à la hausse.

« Nous sommes tous d'accord pour dire que les drogues sont mauvaises pour la santé et que pour cette raison nous devons combattre leur consommation, comme nous combattons le tabagisme ou l'alcoolisme. Mais personne au monde n'a jamais suggéré d'éradiquer les plantations de cannes à sucre, de patates ou d'orge parce qu'ils entrent dans la composition du rhum, de la bière ou de la vodka. Or nous savons tous que l'alcoolisme et le tabagisme tuent des milliers de gens chaque année dans le monde. »

Il ne s'agit pas, précise Otto Perez Molina, de mettre les drogues en vente libre, ce qui serait

« irresponsable ». Mais « la consommation et la production devraient être légalisées dans certaines limites et conditions. La légalisation ne veut pas dire libéralisation sans contrôles »:

« Nous ne pouvons pas éradiquer le marché de la drogue, mais nous pouvons certainement le réguler comme nous l'avons fait pour le tabac et l'alcool. L'abus de drogues, l'alcoolisme et le tabagisme devraient être traités comme des problèmes de santé publique, pas de justice pénale. »

Dans une région du monde où les morts se comptent par milliers chaque année pour tenter, en vain, de protéger la jeunesse des Etats-Unis du fléau de la drogue, ce discours est loin d'être isolé. En octobre dernier, le président colombien, Juan Manuel Santos, ancien ministre de la Défense, appelait de son côté à la légalisation mondiale de la marijuana et serait aujourd'hui prêt à ouvrir le dialogue sur la base des propositions de son homologue guatémaltèque. Dans une récente interview au *Washington Post*, il déclarait ainsi: « Personne au monde n'a combattu les cartels et le trafic de drogue tel que je l'ai fait. Mais il faut être honnête: après quarante années passées à ramer, et ramer très dur, parfois vous regardez à droite, vous regardez à gauche et vous réalisez que vous n'avez pas avancé. Alors vous devez vous demander: faisons-nous les choses de la bonne manière? »

Une position également défendue début mars par la présidente du Costa Rica, Laura Chinchilla et, à en croire le président colombien, par de nombreux autres leaders latino-américain qui hésitent encore à sortir du bois, inquiets des réactions de leur opinion publique et de Washington.

Plus étonnant encore, le président mexicain, Felipe Calderon, engagé dans une sanglante guerre contre les cartels de la drogue de son pays (une guerre qui a causé plus de 50 000 morts), a lui-même suggéré en septembre dernier qu'il serait peut-être temps d'envisager des « alternatives de marché » pour affaiblir les narcotrafiquants: « Nous devons tout faire pour réduire la consommation de drogues. Mais si elle ne peut être limitée, alors les décideurs devront rechercher d'autres solutions – y compris des alternatives de marché – pour réduire les revenus astronomiques des organisations criminelles. »

Des prises de position qui ne sont pas du goût de Washington, accusé par ses voisins du Sud d'être la cause de tous leurs maux, en raison de l'appétit immodéré des Américains pour les substances illicites. Début mars, à l'occasion d'un voyage au Mexique, le vice-président Biden a ainsi, poliment, fermé la porte à toute discussion sur le sujet: « Je pense que ça mérite une discussion. C'est totalement légitime. Et la raison pour laquelle cela mérite une discussion est qu'après examen, on réalisera que la légalisation pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. »

Avant de préciser sa pensée: « Il n'y a aucun moyen que l'administration Obama-Biden ne change sa position sur la légalisation. »

Peu de chances, donc, de voir le rendez-vous de Carthagène accoucher de propositions concrètes sur la sortie de la guerre à la drogue. Mais le sommet pourrait toutefois rester comme le premier de l'histoire au cours duquel plusieurs présidents en exercice, qui plus est en première ligne de ce conflit, auront officiellement appelé à la paix des drogues.

Drogue: Obama pour un "débat"

AFP Publié le 14/04/2012

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/04/14/97001-20120414FILWWW00434-drogue-obama-pour-un-debat.php>

Le président des Etats-Unis Barack Obama a répété être ouvert à l'idée d'un "débat" sur la façon de mieux lutter contre le trafic de drogue en provenance d'Amérique du sud, mais a écarté la dépénalisation que certains dirigeants de la région défendent. "A titre personnel, et c'est (aussi) la position de mon administration, la dépénalisation n'est pas la solution", a insisté M. Obama à Carthagène (Colombie) peu avant de participer aux premiers travaux du sixième sommet des Amériques.

En revanche "discuter des lois en place pour déterminer si elles ne font pas davantage de mal que de bien dans certains endroits, c'est un programme valable", a ajouté M. Obama, qui intervenait lors d'une réunion de PDG américains et latino-américains en présence de ses homologues colombien Juan Manuel Santos et brésilienne Dilma Rousseff. Le président guatémaltèque Otto Perez avait estimé en début d'année que la dépénalisation de la consommation des drogues pourrait être un moyen de lutte contre les trafics.

Dans la foulée, M. Santos avait suggéré que les 33 dirigeants attendus à Carthagène réfléchissent à une nouvelle approche de la lutte anti-drogue, distincte du combat frontal prôné par les Etats-Unis ces dernières décennies. "Nous ne pouvons pas prendre en considération la question de l'arrivée de drogue sans considérer celle de la demande venant des Etats-Unis", a remarqué M. Obama, en notant que son pays avait travaillé "avec des pays comme le Mexique, pas seulement sur la drogue allant vers le nord, mais les armes et l'argent qui vont vers le sud". "Toutefois, je crois vraiment à l'idée de peser le pour et le contre, d'avoir un débat", a assuré le dirigeant américain.

Dépénaliser les drogues en Amérique du Sud ? Le débat avance sur le continent

RUE89 - le 17/04/2012 – Cristina L'HOMME

<http://blogs.rue89.com/alma-latina/2012/04/17/depenaliser-les-drogues-en-amerique-du-sud-le-debat-avance-sur-le-continent-0>

« La guerre contre le trafic de stupéfiants doit être complètement revue et corrigée. La stratégie américaine de la guerre anti-drogue, mise en place par Nixon en 1971 et basée sur l'affrontement des organisations, la militarisation des régions de production, la mise en place de radars et des centaines de milliers d'hectares de plantations de coca passées à l'herbicide... entre autres, est obsolète. Il est temps de penser à autre chose ».

C'est la réflexion de certains présidents sud-américains, pendant le 6e sommet des Amériques, qui s'est tenu à Carthagène en Colombie les 14 et 15 avril 2012. Pourtant, le sujet n'était pas facilement discutable, le président Barack Obama ayant annoncé clairement, avant le sommet, qu'il s'opposait à toute dépénalisation des drogues.

Les chiffres sont parlants : 50 000 assassinats liés au narco-trafic au Mexique en cinq ans, 20 000 morts en Amérique centrale en 2011, sans parler des dizaines de milliers de morts violentes dans les villes sud et nord américaines où est consommée la pasta base de cocaïne.

Le président du Guatemala, Otto Pérez Molina avait lancé le débat deux mois avant le sommet de Carthagène en déclarant que continuer la même guerre contre le narco-trafic, signifiait ne plus être dans le coup, parce qu'il est temps que cette guerre frontale contre les cartels avoue son échec. Que l'idée que l'on puisse éradiquer le marché de drogues est une complètement fausse. Qu'il faut tenter de dépénaliser les drogues comme cela a été fait pour l'alcool en ouvrant le débat sur la régularisation de la production, le transport, le commerce et la consommation. Et qu'il ne s'agit pas d'un problème de justice pénale mais de santé publique.

Le président colombien Juan Manuel Santos a emboîté le pas, exprimant son intérêt à discuter des divers scénarios possibles pour augmenter l'efficacité de la guerre contre le trafic des drogues.

Pourtant, si l'idée de dépénaliser les drogues semble mettre d'accord des pays comme le Guatemala et la Colombie, ce point de vue n'est concordant qu'en apparence et les raisons de chacun sont en fait très différentes, comme nous l'explique **Fernando Villamizar, professeur de droit universitaire, Colombien qui a longtemps vécu au Guatemala.**

La dépénalisation des drogues est aujourd'hui dans le discours des présidents guatémaltèque et colombien. Ont-ils les mêmes raisons de demander ce changement de stratégie ?

« Non. Pour le Guatemala, qui n'a pas accès aux mêmes moyens que le Mexique par exemple pour mener la guerre contre les narcos, la dépénalisation des drogues est une proposition qui répond à un problème pratique. Les autorités guatémaltèques n'ont pas les moyens policiers de répondre à une délinquance organisée comme celle des trafiquants de drogue. La police nationale civile, mise en place après les accords de paix de décembre 1996, est trop corrompue et insuffisamment formée pour être efficace. C'est donc l'armée, elle aussi peu ou pas formée, qui assure la sécurité citoyenne. Le système judiciaire guatémaltèque est complètement dépassé, au point que l'ONU a chargé une commission internationale d'enquêter sur les délits. Aux yeux de Otto Pérez Molina, dépénaliser est un moyen de sonner l'alarme et de dire : nous n'avons pas les moyens pour contrecarrer la menace.

La Colombie, elle, a mis les moyens ?

Oui. Pour la Colombie, c'est l'inverse. La Colombie a mis en œuvre de gros moyens pour lutter contre les narcos. Et pourtant, ces moyens se sont avérés inefficaces. La Colombie veut changer de stratégie parce que l'ancienne ne sert à rien. La réalité quotidienne du pays le prouve. Et les autorités estiment qu'on ne peut pas considérer la question de l'offre sans tenir compte de la demande, surtout celle des Etats-Unis. On dit souvent en Colombie : " quand les gringos (les Nord-américains) fument la drogue, nous les Colombiens comptons les morts ". Il est vrai que chaque fois qu'une star hollywoodienne droguée est coincée par la police aux Etats-Unis, on l'envoie peindre des murs alors que nous, en Colombie, on compte les morts.

Pourquoi le président Obama s'oppose-t-il à la dépénalisation des drogues ?

C'est, je crois, une question de prestige. Pour les Etats-Unis ce n'est pas facile d'assumer qu'ils ont perdu la guerre contre le narco-trafic. Ils veulent poursuivre ce qu'ils ont fait jusqu'à aujourd'hui, il y a trop de ressources et d'intérêts bureaucratiques en jeu. Mais ils ne peuvent plus faire la sourde oreille à ceux qui leur demandent de reconsidérer, de reformuler la vieille stratégie devenue obsolète.

Peut-on envisager la dépénalisation des drogues en Amérique latine comme cela a été fait au Portugal ? Si on suivait le modèle de dépénalisation du Portugal, cela signifierait pouvoir utiliser les moyens jusqu'ici utilisés dans la guerre frontale contre les narcos dans la santé, l'éducation, les infrastructures. Et dans ce sens, ce serait bénéfique puisqu'en créant les conditions d'une vie meilleure, on s'attaquerait directement au besoin de consommation de drogues.

Reste que la consommation en Amérique latine n'est pas la plus importante dans le monde. Le marché des drogues en Amérique latine voit sans doute passer beaucoup d'argent, mais il n'est pas aussi puissant que l'Américain. Les grands consommateurs se trouvent en Europe et aux Etats-Unis surtout. C'est là que le débat sur la dépénalisation prend tout son sens.

Le débat est ouvert. Et les Etats-Unis se disent prêts à participer à la discussion. à suivre...

La cocaïne s'infiltré au sommet des Amériques

Des chefs d'Etat sud-américains y prônent la légalisation, prenant de court Obama.

LIBERATION – 19/04/2012 - Par MICHEL TAILLE BOGOTÁ, de notre correspondant

Le sujet pourrait n'être abordé par les présidents qu'en privé, dans les salles climatisées du port colombien de Carthagène-des-Indes. Mais ce sera, espèrent les organisateurs, le «début d'un grand débat mondial».

Le VIe sommet des Amériques, qui doit réunir ce week-end 33 chefs d'Etat et de gouvernement du continent, va, pour la première fois à ce niveau de pouvoir, évoquer l'échec de la politique globale d'interdiction des drogues.

Prohibition. Plusieurs dirigeants devraient même parler légalisation, sous l'œil réprobateur de Barack Obama. «C'est historique, souligne l'analyste vénézuélien Moisés Naím. La conviction selon laquelle la politique antidrogue ne peut être modifiée s'est brisée.» Plus de quarante ans après la déclaration de «guerre» aux stupéfiants du président américain Richard Nixon, et sa propagation dans le sud du continent, les Latino-Américains se rebiffent contre la stratégie de répression. Trop coûteuse, trop meurtrière, trop inefficace. «C'est comme faire du vélo d'appartement, estime le président colombien Juan Manuel Santos. On pédale et on reste sur place.»

Le dirigeant libéral rappelle que son pays, premier producteur mondial de cocaïne, «a souffert plus que tout autre» du trafic entraîné par l'interdiction : attentats, réfugiés, institutions corrompues... Son homologue guatémaltèque, l'ancien général conservateur Otto Pérez, s'est insurgé dimanche dernier dans le quotidien britannique *The Guardian* contre «le leurre» de la prohibition. Après des décennies de lutte, «pourquoi donc la consommation a-t-elle augmenté, la production est-elle plus élevée et le trafic aussi étendu ?» Son pays, zone de transit entre les producteurs andins et les consommateurs nord-américains, est parmi les plus dangereux au monde.

Il reste des défenseurs de la prohibition dans la région, comme le Pérou et quelques pays centro-américains, visités avec insistance par des fonctionnaires de Washington ces dernières semaines. Mais la position de la plupart des chefs d'Etat, comme celle du socialiste bolivien Evo Morales ou du conservateur mexicain Felipe Calderón (las de sa guerre contre les cartels et de ses 50 000 morts en cinq ans) coïncident, à des degrés divers, avec celle de Santos. Ce dernier évoque la création d'un impôt sur les drogues pour financer la prévention. Otto Pérez demande de son côté de légaliser production, commerce et consommation avec une régulation «semblable à celle de l'alcool et du tabac».

Divagations. Isolé, le président nord-américain Barack Obama a accepté de discuter politique des stupéfiants à Carthagène. Mais, en pleine année électorale, le premier locataire de la Maison Blanche, qui a reconnu avoir «fumé et inhalé» de la marijuana, a balayé d'entrée toutes ces «divagations». «Cela aurait de graves conséquences sur la santé et la sécurité publiques», a-t-il déclaré. Le débat trahit en tout cas la perte d'influence de Washington dans la région. Lors du premier sommet des Amériques, en 1994 à Miami, Bill Clinton avait imposé sans peine l'idée (depuis avortée) d'une zone de libre-échange continentale. Aujourd'hui, Barack Obama est contraint à une discussion sur la légalisation.

La légalisation des drogues : une illusion

Le Monde.fr | 19.04.2012 – par Bernard Leroy, avocat général près de la Cour d'Appel de Versailles

Le président du Guatemala, Otto Perez, vient d'annoncer que la légalisation de toutes les drogues serait la solution pour lutter contre la violence qui déferle sur l'Amérique centrale. Ainsi, le triomphe de la pensée

magique viendrait illustrer l'affirmation de Tocqueville selon laquelle : "Nous vivons dans un monde où une idée fausse mais simple a toujours plus de poids qu'une idée juste mais complexe".

Ce qu'omettent de dire les tenants de la légalisation, à un moment où "demande" et "offre" explosent, c'est que les expériences menées dans le monde, jusqu'à ce jour depuis les années 20, ont toutes échoué, sans aucune exception. Du fiasco des "cliniques américaines" à la faillite des expériences espagnole et hollandaise en passant par l'épisode du "British System" et l'expérience de Stockholm, l'histoire montre qu'une prohibition éclairée doit être maintenue et que sa contribution reste décisive pour contenir le phénomène. Aujourd'hui, les gens ne se droguent pas d'abord parce que c'est interdit, mais parce que la culture ambiante pousse au recours au "produit-réponse-à-tout" - fut-il inapproprié - comme moyen de ne pas affronter la réalité et de traiter les bobos de la vie. Dans ce contexte, ouvrir les vannes en légalisant conduirait vers des niveaux problématiques d'usage, alors que pour l'instant environ 3% seulement de la population mondiale recourt aux substances illicites.

Nous sommes en effet face à un problème mondial qui rend nécessaire le système international de contrôle en place sous l'égide de l'ONU pour fixer harmonieusement et impérativement le cadre des législations nationales.

CONTRAVENTIONNALISER L'USAGE

Du reste, on peut sur les bases existantes maintenir la prohibition sans nécessairement mettre les usagers en prison et en fait, sauf exception, c'est déjà ce qui se passe dans la pratique depuis des années. On pourrait l'institutionnaliser en France en adoptant maintenant la contraventionnalisation de l'usage (sanction par simple amende).

Hors les pétitions de principe usuelles sur le sujet, nos zéloteurs de la légalisation restent très vagues - et pour cause - sur les mécanismes précis qu'ils mettraient en place. Il est trop facile de s'en tenir aux généralités, car comme toujours le diable se cache dans les détails.'

LÉGALISATION DU CANNABIS

Si on légalise la distribution et l'usage d'un cannabis qualifié "drogue-douce" avec un bas taux de THC, le marché sera bientôt inondé par un cannabis de type "skunk" ou "nederwiet" à haute teneur comme cela s'est passé aux Pays-Bas, et qui se rapproche des "drogues dites dures". Si ces variantes à forte teneur sont interdites, ce sont les trafiquants qui les distribueront pour stimuler une demande qui existe déjà comme le montre la prolifération actuelle de nouveaux cannabinoïdes relevée récemment par l'Observatoire Européen des Drogues. De quoi décupler les trafics dans les Cités lorsque le verrou de la prohibition aura sauté, et décrédibiliser complètement le changement législatif dont on se rendra alors compte à quel point il aura été opéré à la légère.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ DES MINEURS

Les adolescents constituent une part importante des usagers et les tenants de la légalisation seront acculés à un choix impossible : légaliser ou non la distribution et l'usage de cannabis pour tous, mineurs compris. S'ils le font, imagine-t-on les conséquences incalculables qu'entraînera une telle irresponsabilité et la révolte légitime des parents mis à mal dans leur responsabilité et leurs tâches d'éducation. En revanche, si les mineurs sont exclus, quelle crédibilité aura un système de légalisation qui, en maintenant la prohibition pour ces derniers, décuplera - ipso facto - le trafic illicite dans cette direction, du fait que ces activités criminelles pourront alors se brancher avantageusement, y compris au niveau local, sur la distribution licite dorénavant mise en place pour les majeurs. Quel créneau commercial pour les trafiquants !

RUINER LA MAFIA

Le trafic de stupéfiants est par nature international et les anti-prohibitionnistes font silence sur le fait que, pour avoir l'impact économique escompté, la légalisation devrait être décidée par tous les Etats du monde - sans exception - dans les mêmes formes, pour exactement les mêmes substances et au même instant. Or, il existe 193 Etats, et chacun fait ce qu'il veut sur son territoire. Une majorité de pays croulent sous les problèmes et ont bien d'autres chats à fouetter en priorité avant de s'occuper de ce qu'ils perçoivent comme des fariboles occidentales. Il est donc, à l'évidence, totalement utopique d'envisager un mouvement universel commun, surtout si l'on considère à quel point la communauté internationale a du mal à accoucher du moindre petit accord unanime sur des sujets incomparablement moins sensibles.

Dès lors, dans un monde éclaté entre Etats légalisateurs et Etats prohibitionnistes - et en pleine mondialisation - comment les anti-prohibitionnistes empêcheront-ils un crime organisé - de plus en plus transnational - de décupler sa richesse et son pouvoir en se ruant pour s'approvisionner sur ce nouveau marché licite aux prix avantageux des Etats qui auront légalisé, afin de fournir, à partir de là - au prix fort du marché illicite - les usagers des pays voisins qui, eux, n'auront pas légalisé ? Résultat prévisible : enrichissement et pouvoir décuplé pour le crime organisé avec - en prime - un développement hyperbolique de l'usage non médical de drogue.

Si la distribution de drogue est mise à la charge de groupes privés, le crime organisé pourra ainsi se parer

d'une vitrine légale. Faut-il rappeler qu'aux Pays-Bas, on a vu des maires menacés de mort parce qu'ils refusaient d'autoriser l'ouverture d'une Coffee-Shop dans leur commune. Dès lors que feront les Etats pour empêcher le crime organisé de prendre - au bout du compte - le contrôle total du marché ?

POSITIVATION DU RECOURS À LA DROGUE

On ne doit pas oublier que la loi a d'abord pour objet de garder la majorité des citoyens à distance de la drogue et en réalité, elle y parvient. Mais, les facteurs incitatifs à se droguer sont tellement puissants aujourd'hui dans nos sociétés du "produit-réponse-à-tout" qu'une accessibilité accrue aux stupéfiants se traduira certainement par une explosion de la consommation.

En cas de légalisation, comment pourra-t-on dissuader les jeunes - en particulier - de commencer à se droguer, compte tenu de la "positivation" dans les esprits du recours à la drogue entraîné par le renversement d'attitude de l'Etat ? Dans un monde impitoyable, à une époque où il importe d'être solidaire, d'aider les jeunes et de promouvoir une société formée à faire face à la crise, légaliser reviendrait à valider l'idée que tout un chacun est fondé à vivre sans frustrations, dans l'évitement de la réalité et la victimisation. Aujourd'hui, l'intérêt de l'humanité n'est pas d'encourager la "chimisation" tous azimut en cours pour notre société mais - à l'âge de l'écologie - de la combattre. Il est urgent de provoquer une prise de conscience et de catalyser la résistance face à la systématisation du recours aux "béquilles chimiques". Concernant la "demande" commençons donc par arrêter l'aspirateur occidental au lieu de proposer d'en augmenter la puissance.

Avant de soutenir dans des analyses superficielles que la prohibition a échoué et qu'on pourrait économiser l'argent consacré à sa mise en œuvre, peut-être faudrait-il se rendre compte que la légalisation aurait un coût prohibitif et qu'elle créerait incomparablement plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

De 1990 à 2010, il a été le responsable du Programme d'Assistance Juridique de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

L'International Drug Policy Consortium (IDPC) lance la 2ème édition de « Politiques des drogues : un guide de l'IDPC »

Alerte mensuelle IDPC – 31 mars 2012

Nous sommes enchantés de vous présenter la 2ème édition « Politiques des drogues : un guide de l'IDPC ». Le guide offre des informations sur les exemples de bonnes pratiques dans le monde, ainsi que des recommandations pour les responsables politiques afin qu'ils puissent réviser, concevoir et mettre en œuvre les politiques de drogues au niveau national.

idpc.us1.list-manage.com/track/click?u=7988ee3f817fe418a60a5e9ec&id=093f172936&e=72bf75b6b0

POLITIQUES PUBLIQUES– FRANCE

Dépénaliser le cannabis aurait de graves conséquences

Académie nationale de Médecine - Date : 29/03/2012

Des pressions très médiatisées s'exercent avec une intensité redoublée pour dépénaliser l'usage du cannabis.

Elles occultent délibérément les multiples et parfois très graves méfaits psychiques, mais aussi physiques de cette drogue, dont les démonstrations se sont accumulées au cours des trois dernières décennies.

L'Académie nationale de médecine s'est, à plusieurs reprises, exprimée contre cette dépénalisation en soulignant les effets délétères de cette drogue. Elle saisit l'occasion de deux importantes études récentes qui confirment sa nocivité cardio-vasculaire comme elle l'avait déjà mentionnée dès 2008, mais aussi neuro-vasculaire, pour réitérer ses mises en garde, en les étendant à ces domaines de la médecine.

S'agissant des infarctus cérébraux du sujet jeune, aux séquelles souvent très graves, une étude du CHU de Strasbourg, portant sur 48 patients, confirme la responsabilité du cannabis dans ces accidents. L'imagerie neuro-vasculaire (angiographies rotationnelles en trois dimensions) a visualisé chez 21% de ces jeunes qui consommaient du cannabis, des rétrécissements vasculaires en différents points ; lesquels disparaissaient en quelques mois après le sevrage ; cet accident ne récidivant pas si le sevrage était maintenu.

S'agissant de l'infarctus du myocarde, une méta analyse portant sur 36 études rassemblant près de 50 000 cas dans la population générale s'est appliquée à déterminer et à classer les causes de cet accident. Parmi les causes mises en exergue, le cannabis multiplie par 5 le risque d'infarctus du myocarde.

Le mécanisme incriminé semble identique dans les deux maladies : rétrécissements des vaisseaux du cœur ou du cerveau, atteintes vasculaires qui pourraient affecter d'autres territoires.

Réponse à l'Académie de Médecine, par la Fédération Française d'Addictologie (FFA)

FFA - 11 avril 2012 - Communiqué de presse

Le texte de l'Académie Nationale de Médecine de mars 2012 intitulé « Dépénaliser le cannabis aurait de graves conséquences sur la santé » interroge. Il interroge notamment sur la dissociation entre le titre et le texte. Dès le début, il affirme que des pressions s'exercent pour dépénaliser l'usage du cannabis sans que l'on sache à qui il est fait référence. Il est encore dit que ces pressions occultent délibérément les multiples et parfois très graves méfaits psychiques mais aussi physiques du cannabis.

La suite de l'article traite ensuite exclusivement de la confirmation par deux publications de qualité du risque de complications cardio-vasculaires liées à la consommation de cannabis, complications que personne dans la communauté addictologique ne songe à nier. Bien au contraire, une récente publication dans un grand journal américain d'addictologie montre que les membres de la Fédération Française d'Addictologie placent le cannabis au 5ème rang des substances psycho-actives en terme de dangerosité, globalement au même niveau que le tabac (figure 1) (1).

En revanche, les rapports entre dépénalisation et augmentation de la consommation de cannabis ne sont pas discutés, contrairement à ce que le titre laisse entendre. On croit comprendre que pour les auteurs le lien entre dépénalisation et augmentation de consommation (et donc de complications) va de soi sans que ce lien, seulement suggéré, ne soit étayé par des données scientifiques solides qui donneraient une force toute autre à cette pétition de principe.

Car le problème est que les données disponibles ne vont pas dans ce sens. Nous donnerons comme seul exemple l'étude publiée dans le rapport 2011 de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies. La figure 2 montre en fait que « dans les pays concernés, aucune corrélation simple ne peut être observée entre les changements législatifs et la prévalence de la consommation de cannabis » (3).

Sauf au Royaume-Uni où la diminution des sanctions est concomitante d'une baisse de la consommation de cannabis, dans les autres pays les changements législatifs n'ont pas modifié de manière significative les tendances de fond tant il est vrai que bien d'autres déterminants influencent cette question sociétale complexe. (...)

Ceci appelle à souligner :

- que la législation française actuelle n'a pas empêché l'augmentation très importante de la consommation de cannabis depuis une vingtaine d'années,
- qu'il reste très difficile de débattre sereinement, à partir de données objectives, de ce sujet,
- que l'opposition reste frontale entre politique répressive et santé publique. Pourtant, outre les substances illicites, les exemples de l'alcool et du tabac devraient amener à s'interroger : ces 2 substances licites sont responsables chaque année de 100.000 décès et l'on est obligé de constater l'aggravation ces dernières années des problèmes posés par leur consommation chez les jeunes.

La Fédération Française d'Addictologie rappelle sa position en faveur de la suppression de l'incrimination de l'usage privé de stupéfiants et de la mise en place d'une politique globale et cohérente vis-à-vis de l'ensemble des substances psycho-actives basée d'abord sur la prévention et la réduction des risques et des dommages.

Le bureau de la Fédération Française d'Addictologie. A Borgne JY Breurec B Fleury A Morel F Paille M Reynaud A Rigaud T Sainte-Marie M Villez

PS : contraventionnaliser le cannabis

AFP - le 18/04/2012

François Rebsamen, le Monsieur sécurité du candidat socialiste à la présidentielle François Hollande a proposé de contraventionnaliser la consommation de cannabis lors d'un meeting électoral à Dijon. "J'ai proposé à François Hollande que l'on transforme le délit de consommation de cannabis en contravention", a déclaré le sénateur-maire de Dijon précisant qu'il "ne savait pas si François Hollande retiendrait cette proposition".

"Il y a 142 000 procédures de consommation de cannabis par an, cela représente des centaines de milliers d'heures de travail pour les policiers et elles ne donnent lieu qu'à 24 000 poursuites", a-t-il déploré.

Il a affirmé que Nicolas Sarkozy par ce biais là "fait monter le taux d'élucidation" dans le cadre de "sa politique du chiffre". "Aujourd'hui, un jeune en France qui a fumé une fois un pétard peut se retrouver dans un fichier, par contre si vous êtes un grand délinquant alors vous n'êtes pas dans les fichiers" a-t-il dénoncé devant plusieurs centaines de participants enthousiastes. Il a promis, si François Hollande est élu, le rétablissement de la "sous-direction des affaires économiques et financières" "celle qui se préoccupe de la

délinquance en col blanc, de la délinquance qui trafique les armes et la drogue" et qui a été supprimée par Nicolas Sarkozy. "S'il vivait en France, Al Capone ne serait même pas dans les fichiers" a-t-il ironisé.

Le PS dissipe (lentement) la fumée autour du pétard

LES INROCKS - 19/04/2012 – par Arnaud Aubron

<http://blogs.lesinrocks.com/droguesnews/2012/04/19/le-ps-dissipe-lentement-la-fumee-autour-du-petard/>

Mais quelle mouche a donc piqué François Rebsamen. En meeting ce mercredi soir dans sa bonne ville de Dijon, celui qui l'on donne comme probable ministre de l'Intérieur en cas de victoire de François Hollande à la présidentielle s'est prononcé pour la contraventionnalisation du cannabis. En clair: plus de peine de prison pour les fumeurs de pétards (la loi prévoit aujourd'hui jusqu'à un an d'emprisonnement) mais une simple contravention.

« Il y a 142 000 procédures de consommation de cannabis par an, cela représente des centaines de milliers d'heures de travail pour les policiers et elles ne donnent lieu qu'à 24 000 poursuites », a déclaré Rebsamen.

Le possible futur ministre a donc « proposé à François Hollande que l'on transforme le délit de consommation de cannabis en contravention », tout en affirmant qu'il « ne savait pas si François Hollande retiendrait cette proposition ».

La proposition n'est pas nouvelle, elle avait été révélée au mois de décembre dans un indiscret du JDD. On y apprenait même que le tarif des contraventions envisagé par le maire de Dijon était de 85 euros. Quelques semaines plus tôt, celui qui n'était encore que candidat à la primaire socialiste avait lui-même semblé, du bout des lèvres, pencher pour cette solution, déclarant dans une interview à Direct Matin passée inaperçue: « Il faut modifier cette loi, mais maintenir l'interdit, peut-être en introduisant des contraventions pour les usagers. Mais la dépénalisation laisserait à penser que c'est un usage ordinaire. Quant à la lutte contre les trafics, ce n'est pas la légalisation du cannabis qui les empêcherait. »

Enfin au mois de décembre, le Sénat à majorité socialiste avait adopté une proposition de loi prévoyant des amendes de 68 euros pour les consommateurs de stupéfiants arrêtés pour la première fois. Une proposition que n'avait pas reprise François Hollande à l'époque.

La déclaration de Rebsamen n'est donc pas une nouveauté en soi. Reste à savoir pourquoi, à quatre jours du premier tour et alors que le débat était jusque-là inexistant sur ce sujet, le PS a choisi de s'aventurer sur ce terrain risqué, alors que la plupart des sondages donnent toujours une majorité de deux-tiers de Français opposés à la dépénalisation.

D'abord, peut-être, parce que le contexte international est porteur. La passe d'armes sur le sujet entre Barack Obama et ses homologues de Colombie, du Guatemala et du Costa Rica, ce weekend au Sommet des Amériques, a ainsi été largement commentée en France. Et le fait que plusieurs chefs d'Etat en exercice et en première ligne de la guerre mondiale à la drogue évoquent désormais ouvertement la possibilité d'une dépénalisation de toutes ces substances prohibées crédibilise une proposition que l'on estimait jusque-là réservée à quelques fumeux idéalistes.

Au niveau européen, la France est par ailleurs l'un des derniers pays à prévoir, depuis l'adoption de la loi du 31 décembre 1970, des peines de prison pour les simples usagers de drogues. Or elle est également l'un des pays où l'on fume le plus de cannabis. Un paradoxe qui rend notre position difficilement tenable, alors que des pays comme la Pologne, la République tchèque ou l'Espagne ont récemment adopté des mesures d'assouplissement des politiques antidrogues sans provoquer la catastrophe sanitaire annoncée par les Cassandre.

Enfin au niveau national, la contraventionnalisation semble être, au fil des années et avec d'importantes nuances, devenue le plus petit dénominateur commun des politiques français. A commencer par l'actuel président de la République.

Alors qu'il était ministre de l'Intérieur, en mai 2003, Nicolas Sarkozy proposait ainsi d'en finir avec les peines de prison pour les usagers, la « disposition la plus critiquable de la loi de 1970 ». Dans l'esprit du ministre, il s'agissait alors de remplacer ces peines « inapplicables » par de lourdes contraventions de 1500 euros avec passage devant le tribunal de police. La mesure n'avait pas été adoptée à l'époque, le ministère de la Santé souhaitant quant à lui de simples contraventions de 68 euros. Devenu président, Nicolas Sarkozy n'a plus jamais remis cette proposition sur la table, probablement par peur d'apparaître laxiste. Pas à un paradoxe prêt, ce jeudi sur Europe1, le Président-candidat a sauté sur l'occasion offerte par Rebsamen et jugé la proposition de contraventionnalisation « irresponsable »: « Alors que tant de familles sont concernées par la montée de la drogue, envoyer le message de la fin de l'interdit pour le cannabis, c'est irresponsable. »

En juin de l'année dernière, un autre ténor de la droite, Dominique de Villepin, s'était lui aussi prononcé pour de simples contraventions pour les usagers de cannabis: « Je suis contre la pénalisation et pour la dépénalisation, je propose qu'en contrepartie on choisisse la voie de la contravention. »

Du point de vue de nombreux hommes politiques, la contravention présente en effet l'avantage de maintenir l'interdit tout en adaptant une loi désormais inapplicable. En effet, avec 140 000 usagers de stupéfiants arrêtés chaque année, le passage devant le tribunal de tous les contrevenants est totalement inenvisageable. Dans ce contexte, la contravention paraît raisonnable, tout en évitant de prononcer les mots tabous de dépénalisation ou, pire encore, de légalisation.

Reste que cette proposition est parfois jugée, surtout à gauche, discriminatoire. Ainsi l'ancien ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant, auteur d'une proposition de légalisation contrôlée du cannabis, affirmait ici même en juin dernier: « En 2003, mon successeur au ministère de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a envisagé la contraventionnalisation de la consommation : une dépénalisation light qui autorise à fumer moyennant finances. Plus de problème à fumer chez soi dans un milieu confortable et bourgeois, alors que les gamins qui fument dehors à la Goutte-d'Or se feraient tomber dessus. »

Un constat partagé par la sociologue Anne Coppel, grande spécialiste de la question des drogues, pour qui les contraventions ne peuvent être qu'un premier pas et n'ont de sens que si toute peine de prison est abolie et non uniquement, comme le prévoient les sénateurs socialistes, pour les primo-délinquants: « Même si la contravention est une absurdité, puisqu'elle ne fait en rien baisser la consommation, elle fait consensus à l'heure actuelle dans la société. Elle permet de maintenir l'interdit et paraît plus raisonnable que la dépénalisation totale. Reste que les contraventions, c'est évidemment mieux que la prison. Mais alors il faut réellement supprimer la peine de prison qui est inscrite dans la loi, ce qui n'était pas prévu dans le projet de loi socialiste au Sénat. »

Et de conclure: « A l'arrivée, la vraie question sera celle des pratiques policières. Si ces contraventions continuent à entrer dans les statistiques de la police, ils vont continuer à interpellé en masse et ce sera la catastrophe, puisque la sanction sera désormais automatique. Si l'opinion ne se manifeste pas ou si elle se manifeste uniquement de manière répressive, le PS en restera à ce premier pas et tout cela n'aboutira nulle part. »

Le PV pour consommation de cannabis, une idée fumeuse pour Hollande

LIBERATION – 20.04.2012

Le candidat socialiste souhaite que la consommation de cannabis reste un délit, et ne soit pas remplacée par une contravention, comme l'a souhaité son conseiller sécurité.

François Hollande a déclaré vendredi qu'il ne reprendrait pas, s'il était élu, la proposition visant à transformer en contravention le délit de consommation de cannabis.

Interrogé par Europe 1 sur la proposition en ce sens du sénateur-maire PS de Dijon François Rebsamen, son conseiller pour la sécurité, le candidat PS à l'Élysée a répondu: « Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle avait été avancée par Nicolas Sarkozy en 2007. Je ne la reprendrai pas pour des raisons qui tiennent à la nécessité de l'interdit qui ne doit pas être affaibli. »

« La question de la consommation de cannabis est posée pour beaucoup de jeunes », a-t-il poursuivi.

« Nous connaissons la question de l'importance, hélas, de cette consommation. Donc je ne veux pas donner le moindre signal de renoncement à une dissuasion par rapport à cette consommation de cannabis. »

« Nous pouvons rester sur une logique pénale, y ajouter une logique de soin », a dit le député de Corrèze.

« C'est ce que je proposerai dans le cadre de la révision de cette loi. »

« Il y a sans doute des trafiquants qu'il faut absolument poursuivre et condamner, mais aussi beaucoup de consommateurs qui doivent être aidés », a-t-il dit.

François Rebsamen, président du groupe PS au Sénat, avait proposé de punir d'une contravention la consommation de cannabis, lors d'un meeting électoral mercredi à Dijon.

« Il y a 142 000 procédures de consommation de cannabis par an, cela représente des centaines de milliers d'heures de travail pour les policiers et elles ne donnent lieu qu'à 24 000 poursuites », avait-il argumenté.

Hollande contre l'allègement de la pénalisation du cannabis

Le Monde.fr | 20.04.2012

http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/04/20/hollande-contre-l-allegement-de-la-penalisation-du-cannabis_1688369_823448.html

François Hollande n'allègera pas la pénalisation de la consommation de cannabis. Le candidat socialiste a déclaré, vendredi 20 avril sur Europe 1, qu'il ne reprendrait pas, s'il était élu, la proposition de déclassement visant à transformer en contravention le délit de consommation de cannabis. Un de ses proches conseillers,

François Rebsamen avait proposé, mercredi, de contraventionnaliser cette consommation en expliquant qu'un tel déclassement permettait de soulager les policiers submergés par ces petits délits.

"Il y a 142.000 procédures de consommation de cannabis par an, cela représente des centaines de milliers d'heures de travail pour les policiers et elles ne donnent lieu qu'à 24.000 poursuites", avait argumenté le président du groupe PS au Sénat. Il ne sera pas suivi par le candidat. M. Hollande a expliqué que "cette proposition n'est pas nouvelle". "Elle avait été avancée par Nicolas Sarkozy en 2007. Je ne la reprendrai pas pour des raisons qui tiennent à la nécessité de l'interdit qui ne doit pas être affaibli", a-t-il insisté.

lire à ce sujet : Sanctionner l'usage de stupéfiants par une contravention ?

La veille, en effet, Nicolas Sarkozy s'était emparé de la proposition de M. Rebsamen pour accuser les socialistes de laxisme. Il a affirmé sur Europe 1 ainsi que cette position était "irresponsable". Cinq ans plus tôt, lors de sa précédente campagne présidentielle, le candidat de l'UMP avait pourtant lui-même jugé que considérer la consommation de cannabis comme un délit était "un non sens" et qu'il proposait qu'elle soit passible d'une simple contravention.

M. Hollande a justifié ce refus de déclassement pour des raisons de pédagogie vis-à-vis de la jeunesse : "La question de la consommation de cannabis est posée pour beaucoup de jeunes", a-t-il dit. "Nous connaissons la question de l'importance, hélas, de cette consommation. Donc je ne veux pas donner le moindre signal de renoncement à une dissuasion par rapport à cette consommation de cannabis". "Nous pouvons rester sur une logique pénale, y ajouter une logique de soin", a dit le député de Corrèze. "C'est ce que je proposerai dans le cadre de la révision de cette loi".

Hollande, Sarkozy, Aubry... le cannabis fait tourner les girouettes

LES INROCKS.COM – Drugnews – 20/04/2012 – par Arnaud Aubron

<http://blogs.lesinrocks.com/droguesnews/2012/04/20/hollande-sarkozy-aubry-le-cannabis-fait-tourner-les-girouettes/>

« Les drogues sont des substances qui provoquent des comportements délirants chez ceux qui n'en prennent jamais. » Comment mieux que par cette citation attribuée au gourou du LSD Timothy Leary, expliquer les incessants revirements de la classe politique sur le dossier du cannabis.

Mercredi, soir à Dijon, l'un des possibles futurs ministres de l'Intérieur en cas de victoire socialiste, François Rebsamen, se déclarait favorable à la contraventionnalisation pour les consommateurs de cannabis. Même s'il précise ne pas savoir si son candidat « retiendra cette proposition », on imagine alors que le PS sort enfin du bois sur la question. Que nenni: François Hollande s'est déclaré opposé à cette mesure ce vendredi matin sur Europe1.

« Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle avait été avancée par Nicolas Sarkozy en 2007. Je ne la reprendrai pas pour des raisons qui tiennent à la nécessité de l'interdit qui ne doit pas être affaibli. » C'est son droit me direz-vous. Mais si le candidat socialiste rappelle fort à propos le revirement de son adversaire sur ce sujet, il oublie de rappeler que lui-même avait déclaré, le 28 septembre 2011 dans *Direct Matin*, alors qu'il n'était que candidat à la primaire socialiste: « Un débat sur la question des drogues est légitime, d'autant que la législation sur le sujet date de 1970. Il faut modifier cette loi, mais maintenir l'interdit, peut-être en introduisant des contraventions pour les usagers. »

Pas de légalisation ni de dépénalisation, donc, mais « peut-être » des contraventions. Qui semblent donc aujourd'hui un lointain souvenir. A la place, le candidat socialiste souhaite « rester sur une logique pénale » et « y ajouter une logique de soins ». Reste à savoir ce que signifie cette « logique de soins » pour des fumeurs de cannabis dont l'immense majorité sont -fort heureusement puisqu'ils sont 4 millions en France- des usagers récréatifs non problématiques. Et que l'injonction de soins est généralement jugée inefficace par les intervenants en toxicomanie en ce qui concerne les fumeurs de cannabis.

Peut-être François Hollande, visiblement peu au fait de ces questions, confond-il prévention et soin? Peut-être aussi a-t-il pris conseil auprès d'un autre possible futur ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, très opposé à tout assouplissement de la loi sur les stupéfiants. Dans l'entourage du candidat, on confirmait ce matin que la déclaration de François Rebsamen n'avait pas été concertée avec l'équipe de campagne mais que les deux hommes se sont parlés après le meeting de Dijon. François Hollande a alors informé son ami qu'il ne reprendrait pas sa proposition pour ne pas envoyer un signal de « laxisme ».

A sa décharge, François Hollande est loin d'être le seul politique à changer d'avis sur cette question qui semble faire tourner les têtes de nos dirigeants. Ainsi, dès 2003, Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur plaidait lui aussi pour des contraventions pour les fumeurs de pétards, jugeant les peines de prison « inapplicables ». Candidat en 2007, il confirmait cette position, jugeant cette fois la loi de 1970 « ridicule ». Avant de qualifier cette même proposition de contravention « d'irresponsable » cinq ans plus tard puisqu'elle émanait cette fois d'un socialiste...

Avant les deux principaux candidats à la présidentielle, Martine Aubry, candidate à la primaire socialiste, avait elle aussi soudainement changé d'avis sur ce sujet. Au mois de juin 2011, interrogée sur TF1, la première secrétaire du PS se déclare opposée à la dépénalisation du cannabis. Mais interrogée à nouveau par les lecteurs du site Rue89 le 16 septembre, elle se prononçait cette fois en faveur de la dépénalisation,

sans expliquer les raisons de ce revirement.

Quant à Jean-Luc Mélenchon, il a longtemps esquivé la question, qui ne figure pas dans son programme, confessant sur TF1 au mois d'octobre des divisions dans son camp: « Aïe. Alors écoutez une partie de mes amis est pour, l'autre est contre. Il va falloir que je retourne voir dans mes programmes. Moi personnellement... [Il fait la moue]. Mon côté gestionnaire me fait dire que les trafics liés au cannabis sont une gangrène. Le père et grand-père trouve ça moyen. » Avant de faire un pas le 12 janvier sur France2, tout en refusant de se prononcer explicitement sur la question de la dépénalisation: « Ce que je sais moi c'est que c'est complètement absurde de punir les consommateurs parce que c'est disproportionné. Cependant je suis pour continuer à traquer les producteurs. »

Des revirements successifs qui semblent donner raison à François Mitterrand, qui aurait dit à ce sujet: « Les drogues, il vaut mieux ne pas en parler, car si l'on en parle, il faut hurler avec les loups. »

CONSOMMATION

PREMIERS RÉSULTATS DU VOLET DROGUES DE L'ENQUÊTE HBSC 2010

Usages d'alcool, tabac et cannabis des 11,13 et 15 ans

Communiqué de presse OFDT/ HBSC – 3 avril 2012

Menée dans 41 pays sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) l'enquête HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) concerne des élèves de 11, 13 et 15 ans. Elle permet de décrire et d'étudier les contextes de l'ensemble de leurs comportements de santé, dont leurs consommations éventuelles de produits psychoactifs. En France, cette enquête est coordonnée par le service médical du rectorat de Toulouse sous la responsabilité des docteurs Godeau et Navarro ; elle est réalisée avec la collaboration et le soutien de l'OFDT et de l'INPES. Les résultats 2010 en France métropolitaine portent sur plus de 11 500 élèves scolarisés du CM2 à la classe de seconde. Les premières données présentées concernent les usages de produits psychoactifs (alcool, tabac et cannabis) chez les collégiens et leurs évolutions depuis 2006. L'ensemble de ces résultats seront détaillés dans un numéro de la publication *Tendances* de l'OFDT, à paraître avant la fin du mois d'avril 2012.

_ Alcool et ivresses. Les niveaux d'expérimentation² d'alcool sont élevés dès l'âge de 11 ans : près de 6 élèves sur 10 sont concernés (57,7 %) Ces niveaux augmentent à 13 ans (71,7 %) et 15 ans (85,8 %). Légèrement en hausse parmi les 15 ans, les expérimentations d'alcool sont sinon stables depuis 2006. Les premières ivresses, également stables, concernent 5,8 % des 11 ans, 13,6 % des 13 ans et 38,1 % des 15 ans. L'usage régulier² d'alcool est déclaré en 2010, comme en 2006, par 8,5 % des adolescents de 15 ans.

_ Tabac. L'expérimentation de tabac concerne 8,8 % des élèves de 11 ans. À 13 ans, un quart d'entre eux sont concernés (25,4 %) et plus de la moitié à 15 ans (55,5 %). Ces niveaux ont baissé pour les jeunes de 13 ans par rapport à 2006 (ils étaient de 29,3 %) mais sont stables pour les autres âges. L'usage quotidien² concerne 18,9 % des jeunes de 15 ans, sans évolution significative depuis 2006.

_ Cannabis. Quasi nulle à 11 ans (0,8 %), l'expérimentation de cannabis concerne 6,4 % des jeunes de 13 ans et 28,0 % de ceux de 15 ans. Un peu moins de 3 % de ces adolescents de 15 ans déclarent des usages réguliers de cannabis, sans qu'on note d'évolution significative par rapport à 2006.

Au total, les résultats de l'enquête HBSC font apparaître la précocité et la prédominance de l'alcool dans les usages des plus jeunes. Une analyse non plus par âge mais par classe (de la 6ème à la 3ème) montre combien la diffusion des produits se développe pendant les « années collège ». Ce constat s'observe pour le tabac, les ivresses et, dans une moindre mesure, le cannabis. Les hausses sont particulièrement sensibles à partir des niveaux de 4ème et de 3ème.

Ainsi, 12,7 % des élèves de 6ème ont expérimenté le tabac et 51,8 % l'ont fait à la fin du collège. Pendant la période, l'usage dans la vie a donc quadruplé. Les usages quotidiens passent pour leur part de 1,0 % parmi les élèves de 6ème à 15,6 % parmi ceux de 3ème. L'ivresse dans la vie concerne 6,8 % des élèves de 6ème et 17,2 % de ceux de 4ème. Cette expérimentation double quasiment en 3ème pour atteindre 34,0 %. Pour le cannabis, les niveaux d'expérimentation inférieurs à 4 % en 6ème et 5ème, passent à 11,4 % en 4ème. Ils doublent en 3ème (23,9 %).

"Je ne lâche plus ma paille et la coke, ma vie est organisée autour de la cocaïne"

LE MONDE | 10.04.2012 - Par Yann Bouchez

A la suite de la publication, dans Le Monde du 30 mars, d'une enquête sur l'image et les dégâts causés par la cocaïne, deuxième drogue la plus consommée en France après le cannabis, nous avons lancé un appel à témoignages sur Lemonde.fr. Une trentaine d'usagers nous ont répondu. Après les avoir recontactés, nous publions les réponses de quatre d'entre eux (les prénoms ont été changés).

– Laurent, 42 ans, chef d'entreprise à Paris.

"So chic, le snif ! Rien à voir avec un junky minable ou un raver ecstasy. Sauf que, depuis deux ans, ma consommation a sévèrement augmenté. J'achète plusieurs grammes d'un seul coup, parce que j'ai un prix. Chaque fois, j'imagine que je vais pouvoir m'arrêter, en conserver pour plus tard. Impossible : je ne lâche plus ma paille, la coke, et mon obsession du moment, Internet. Jusqu'à épuisement total du stock et de mon corps.

Je peux passer quarante-huit heures sans dormir et sans décoller de l'écran. Je commence par les sites d'actualité, des plus pertinents aux plus improbables. Je termine vidé, épuisé, triste, coupable et déprimé. Je passe le reste de ma semaine à rattraper ce temps perdu : travailler, dormir, m'excuser de ne plus voir mes amis, récupérer.

Ma vie est organisée autour de la cocaïne. J'ai demandé à mon comptable de modifier les codes d'accès Internet aux comptes bancaires de ma petite société. Je ne pourrai plus me verser trois salaires dans le même mois. Mesure d'urgence."

– Matthieu, 35 ans, travaille dans le secteur du tourisme, entre l'Amérique du Sud et la France.

"Issu d'un milieu plutôt favorisé et ne connaissant pas de problèmes particuliers, j'ai testé la cocaïne en France il y a une dizaine d'années, époque où elle était assez peu présente, chère et assez mal vue. J'ai connu sa démocratisation et son arrivée massive dans les soirées, un peu après l'ecstasy. A cette époque, j'étais un consommateur très ponctuel - quatre, cinq fois par an, lors de grosses soirées - à cause du coût et de la rareté. Je n'en voyais que les effets bénéfiques et j'avoue que cela me permettait de passer de meilleures soirées et lendemains.

J'ai vécu ensuite en Argentine où elle est très peu chère, facile d'accès et plus forte. J'ai commencé à en consommer plus, toujours dans le cadre festif, une fois tous les quinze jours. Avec le temps, les effets lors des soirées ont commencé à s'aplanir, j'avais moins de sensations et il fallait augmenter les prises.

Les lendemains sont devenus de plus en plus durs : déprime, agressivité, perte de sommeil. Jusqu'à un point où les effets négatifs ont pris le dessus sur le positif. J'ai donc cessé totalement d'en prendre, sans aucune difficulté, et sans que cela m'ait jamais manqué et je continue à avoir une vie festive."

△ Marie, journaliste, 33 ans, dans le sud-ouest de la France.

"J'ai eu un usage très ponctuel et festif de la cocaïne il y a dix ans, lors de soirées avec des gens un peu plus âgés. A l'époque, je picolais pas mal. Et puis j'ai fondé une famille et je pensais que tout cela était derrière moi. Mais je me suis séparée à la rentrée dernière. Je me suis retrouvée célibataire, sans mon gamin trois-quatre jours par semaine, et j'ai commencé à refaire la fête un peu trop fort. J'ai repris la cocaïne en me disant : "C'est comme du bon vin, il faut s'imposer une discipline, ne pas en prendre trop souvent." Ça a commencé doucement, on m'en a proposé dans des lieux culturels alternatifs. Maintenant, je n'arrive plus à faire la fête sans, dès que je bois de l'alcool, j'en ai envie.

C'est traître, on a l'impression que ça ne fait rien. La cocaïne a l'image d'une drogue de riches qui s'éclatent, mais ce n'est pas vrai. J'en suis arrivée à en prendre un gramme par semaine et à me demander si je n'en prendrais pas avant d'aller au boulot. Je suis très lucide sur les effets négatifs, mais je suis surprise par le silence des médecins quand je leur en parle. Un silence assourdissant, voire méprisant."

△ Alexandre, 31 ans, cadre dans la finance, Paris.

"Evacuer cette saloperie de son existence, quand vous êtes jeune, fêtard, parisien, relativement aisé, est une lutte de toutes les fins de semaine. J'ai commencé il y a trois ans, je ne sais pas vraiment pourquoi.

Pour casser la monotonie des soirées alcoolisées en discothèque, pour la pêche et l'audace inouïe que ça peut donner, et le pouvoir de séduction associé. Pour le plaisir pur.

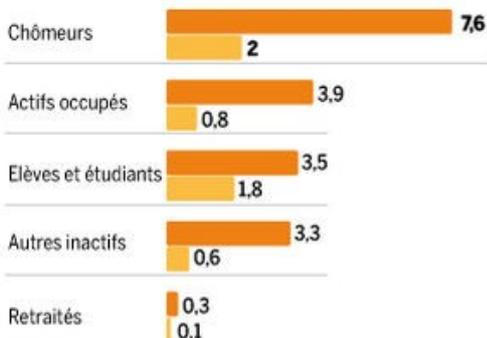
Je me rappelle mes premières soirées sympas sous coke - enfin les vingt premières : la jubilation en attendant le dealer au coin d'un bar du 17e, entre potes, le premier rail dans les toilettes, les vanes qui fusent, les filles séduites, les petits matins chez des gens rencontrés le soir même, cokés eux aussi, à refaire le monde. Et le dérapage progressif, insidieux. Un drame financier : découverts, puis dettes.

Un drame pour les proches : une vie de couple brisée, avec une compagne à laquelle j'ai menti pendant trois ans pour justifier mes soirées. Un drame physique et moral : celui de l'épuisement et de l'impression d'un gouffre sans fin, et quelques petites crises de tachycardie qui auraient pu mal virer, vu les saloperies avec lesquelles tous les dealers de Paris la coupent. J'en sors à peine et je dois me surveiller à chaque apéro, à chaque moment festif, pour ne pas composer le numéro fatidique."

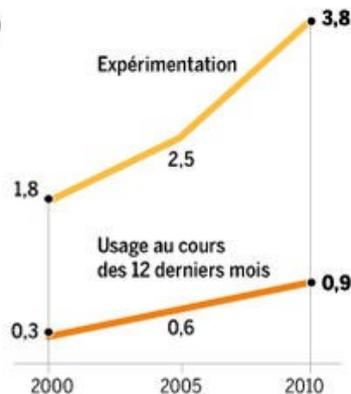
Une augmentation continue de la consommation depuis dix ans

► USAGE DE COCAÏNE SELON LE STATUT DES CONSOMMATEURS PARMIS LES 18-64 ANS, en %

■ Expérimentation (au moins un usage au cours de la vie)
■ Usage au cours de l'année (au moins une fois dans l'année)



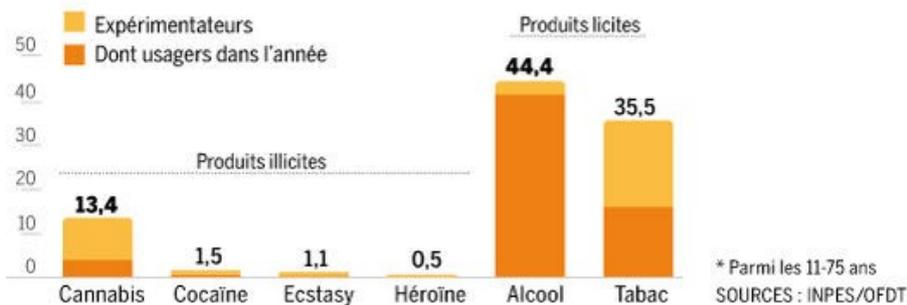
► ÉVOLUTION DE L'EXPÉRIMENTATION ET DE L'USAGE CHEZ LES 18-64 ANS, en %



► PRIX MÉDIAN EN 2011, en euros et tendance 2000-2010 pour un gramme



► NOMBRE DE CONSOMMATEURS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES EN FRANCE EN 2011*, en millions



Les chômeurs sont particulièrement touchés par la consommation de cocaïne. | Infographie "Le Monde"

http://www.lemonde.fr/sante/article/2012/04/10/je-ne-lache-plus-ma-paille-et-la-coke-ma-vie-est-organisee-autour-de-la-cocaine_1683085_1651302.html#xtor=AL-32280270

"Il faut impérativement construire une politique de santé des addictions"

Le Monde.fr | 29.03.2012 - Par Laetitia Clavreul

Le docteur William Lowenstein dirige la clinique Montevideo, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Il a préfacé l'ouvrage collectif *Cocaïne, données essentielles*. Il revient sur les effets sanitaires de sa banalisation.

Pourquoi les risques sanitaires de la cocaïne ont-ils si peu été pris en compte jusque-là ?

Le problème a été minoré parce que jusqu'au début des années 1990, la diffusion de la cocaïne était assez limitée. Elle se cantonnait aux milieux privilégiés : artistes, PDG, golden boys, sportifs, journalistes, etc. Mais sa diffusion a créé de nouveaux problèmes qui méritent aujourd'hui d'être évalués plus précisément d'un point de vue sanitaire. Il faut par exemple s'interroger sur les décès.

La prédominance du modèle de prise en charge de l'héroïne, liée à la frayeur de l'injection et du sida, est aussi une explication. La France a très bien réagi par rapport à l'héroïne. Résultat, le système sanitaire s'est construit autour des soins aux héroïnomanes, ce qui a conduit à une sous-estimation des conséquences sanitaires, sociales et neuropsychiatriques de la consommation de cocaïne. Aujourd'hui, trop peu de centres et de spécialistes savent répondre aux problèmes rencontrés par les consommateurs de cocaïne.

Que préconisez-vous ?

Il faut impérativement construire une politique de santé des addictions qui tienne compte à tous les échelons de la diffusion de la cocaïne et de la diversité des populations qui en consomment. L'augmentation de son usage va causer des infarctus, des troubles du rythme cardiaque, des accidents vasculaires cérébraux, des insuffisances rénales... Il faut mobiliser les urgentistes, les cardiologues, les neurologues, les ORL, mais aussi les médecins généralistes sur cette question.

Contrairement à l'héroïne avec les produits de substitution, il n'existe pas pour la cocaïne de traitement ayant officiellement fait ses preuves. Il est donc également indispensable de donner un coup de pouce à la recherche. Pour le sida, la France a réussi à mettre en place une politique sanitaire, avec notamment la création d'une agence de recherche. Pas pour les addictions. On aimerait que les candidats à la présidentielle s'emparent de cette question et l'incluent dans leurs programmes.

Rapport sur la cocaïne: à chacun sa mission

LES INROCKS.com – Drugnews (Arnaud Aubron) - 10/04/2012

Suite à la publication, il y a une dizaine de jours, de mon billet de blog sur le dernier rapport de l'OFDT concernant la cocaïne, j'ai reçu cette réponse de Julie-Emilie Adès, coordinatrice rédactionnelle du rapport :

« Parmi les différents comptes-rendus et commentaires suscités par la publication de l'ouvrage collectif de l'OFDT *Cocaïne, données essentielles*, celui que vous avez mis en ligne le 29 mars dernier, mérite qu'on y revienne.

D'abord parce qu'il émane d'un journaliste averti qui connaît et maîtrise son sujet. Mais surtout parce que certaines des réserves que vous formulez (c'est bien entendu la règle du jeu dont il ne s'agit absolument pas de contester le principe) fournissent l'opportunité d'évoquer les missions d'un organisme comme l'OFDT. En les différenciant de celles des acteurs et militants (de tous bords) investis dans les débats sur les drogues.

Passons d'abord rapidement sur plusieurs raccourcis sans doute attribuables à une prompt réactivité et, corollaire dommageable, une trop grande rapidité (justement) de lecture. Dans le désordre, votre billet regrette que l'ouvrage ne mette pas en avant clairement les raisons de la diffusion de la cocaïne en France. « C'est ici que le bât blesse », écrivez-vous. Toutefois, une partie consacrée à la réorientation du trafic international vers l'Europe, la rentabilité du produit cocaïne par rapport au cannabis pour les trafiquants, la baisse du prix moyen du gramme au cours des quinze dernières années détaille cette dynamique de l'offre qui a, en vis-à-vis, favorisé une dynamique de la demande.

Un peu plus loin vous reprochez à l'ouvrage de malmenager les journalistes qui y seraient accusés de propager une bonne image donc d'être responsables de la diffusion... Le chapitre qui évoque cette question indique simplement, notamment à partir d'une étude de l'OFDT sur les représentations véhiculées par certains magazines, que ces titres peuvent parfois développer une forme de connivence avec les usagers et jouer sur la fascination suscitée par les produits.

À propos de ces usagers, une autre de vos critiques déplore que le rapport ne rende pas compte de leur point de vue. Pourtant, l'ouvrage se penche précisément sur le profil des consommateurs pour ne pas s'en tenir aux seuls niveaux de consommations et donc aux chiffres. Non seulement ces différents profils d'usagers sont décrits mais les raisons pour lesquelles ils consomment, y compris le plaisir qu'ils déclarent y trouver, sont également évoquées.

Mais ces points ne sont finalement qu'accessoires au regard de l'autre « faille majeure » qui constitue le cœur de votre compte-rendu : l'inexistence d'une évaluation du régime de prohibition des drogues et en conséquence la non-revendication d'une évolution des politiques suivies. Ce dont souffriraient les quelque 200 pages de *Cocaïne, données essentielles* serait l'inscription dans « une autarcie répressive » et l'absence de référence aux débats porteurs d'avenir autour de la légalisation.

Remarquons au passage que nombre des débats en cours auxquels vous faites référence ont surtout lieu autour du cannabis... et qu'il s'agit d'un rapport sur la cocaïne. Remarquons aussi que *Cocaïne, données essentielles* cite les positions de l'actuel président colombien Juan Manuel Santos critiquant la dimension trop strictement répressive de la lutte contre le narcotrafic ou que l'action du président bolivien Morales, qui a légalisé la coca dans son pays, sont mentionnées.

Non, le plus gênant est que vous faites grief à l'OFDT de tenir une position neutre, une position d'observation. La sienne, en somme. Qu'attend-t-on en effet d'un ouvrage comme *Cocaïne, données essentielles* ou des différents travaux de l'OFDT ? Des attitudes partisans et militantes ou des données objectives, scientifiquement validées, mises en perspective : un socle de connaissances commun sur lequel s'appuyer pour que chacun puisse ensuite forger une opinion ?

Les débats internationaux ou français en cours autour des questions de légalisation sont tout à fait

intéressants et prenants mais il n'appartient certainement pas à l'Observatoire d'indiquer ce que devraient être les orientations à prendre.

Plus modestement le rôle de l'OFDT est de permettre à chacun de mieux appréhender le phénomène et les termes de ces controverses. Libre ensuite à chacun de s'emparer des données prodiguées afin de nourrir éventuellement le débat légitime sur la place des substances illicites dans notre société.

C'est dans cette optique que l'Observatoire recueille régulièrement à travers des enquêtes les opinions des Français sur ces questions, dans cet objectif encore qu'il a, fin 2011, mis en ligne sur son site une note d'information sur les notions de dépénalisation et de légalisation. Histoire de clarifier des termes souvent allègrement confondus au détriment des arguments développés de part et d'autre.

Quant à la dimension internationale de ces questions, elle n'est pas nouvelle pour l'OFDT puisqu'elle a été au cœur de la conférence *Drogues et cultures* organisée avec la chaire Santé de Sciences Po... fin 2008.

En charge de l'observation d'un phénomène complexe et passionnel l'OFDT s'attache à ne pas céder aux préjugés... et aux passions. Ce qui n'a rien d'un paradoxe.

À chacun sa mission.

Julie-Emilie Adès-OFDT (Responsable de la communication de l'OFDT, en charge de la coordination rédactionnelle de *Cocaïne, données essentielles*).

DROGUES & TRAVAIL

Comment l'employeur pourrait pister la consommation de drogue de ses salariés

Le Monde.fr | 13.04.2012 – par Flora Genoux

Un plan gouvernemental, des groupes de travaux, des assises régionales, des états généraux, un baromètre largement médiatisé avant une conférence internationale prévue au mois de mai : impossible d'ignorer le récent intérêt des autorités sanitaires pour la drogue au travail. "C'est un tabou qui va être levé", motive Etienne Apaire, de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). Cela reflète "une problématique qui est de plus en plus importante dans le débat publique", estime de son côté François Beck de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), institut auteur du baromètre. Mais derrière cette thématique émerge un enjeu crucial : le rôle que peut jouer l'entreprise dans la prévention et le contrôle des pratiques addictives.

Pour les autorités sanitaires, l'argument central est la sécurité : selon la Mildt, "près de 15 % à 20 % des accidents professionnels, d'absentéisme et de conflits interpersonnels au travail seraient liés à l'usage d'alcool, de psychotropes ou de stupéfiants". D'après le baromètre de l'Inpes, la plus forte consommation d'alcool quotidienne correspond aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la construction. Or, note François Beck, "ce sont des métiers où la prise de risque est plus fréquente, pour quelqu'un qui manipule une grue ou fait des travaux en équilibre par exemple". Et la Mildt de noter la responsabilité juridique de l'employeur en cas d'accident. Enfin, l'usage de substances illicites, comme la cocaïne, "pose un problème de vigilance et de légalité pour un employeur qui est face à un comportement interdit", souligne François Beck. Certaines entreprises comme la SNCF pratiquent ainsi des dépistages pour les postes de sécurité.

"APTE" OU "INAPTE" : LE DÉPISTAGE

"La mise en place de dépistages est un outil comme un autre pour savoir si quelqu'un est apte à occuper un emploi", considère Etienne Apaire. Dépistage à l'embauche, dépistage aléatoire : l'entreprise peut ainsi déterminer, sans connaître le détail des résultats, si un employé est "apte" ou "inapte". En mai 2011, le Comité consultatif national d'éthique avait rendu son avis sur le dépistage de substances illicites sur le lieu de travail : il l'avait étendu mais autorisé uniquement pour des "postes et fonctions de sûreté et de sécurité", établis au cas par cas par les entreprises. En des termes sibyllins, Etienne Apaire encourage "les partenaires sociaux" de toutes les entreprises à "débattre de ce sujet" et mettre en place des "politiques de prévention", ce que font déjà certaines entreprises avec des affichages et des campagnes de sensibilisation. D'autres pays vont bien au-delà, "aux Etats-Unis, un salarié sur deux est dépisté", révèle ainsi Astrid Fontaine, sociologue et auteure de *Double vie: les drogues et le travail*.

Le dépistage généralisé en entreprise "pose des questions éthiques pas simples", évoque François Beck, dubitatif. Un médecin du travail rattaché à une entreprise pratiquant des tests de dépistages sur des postes dits de sécurité partage également son scepticisme : "cela n'est pas d'une grande utilité si ce n'est de faire peur et de faire perdre confiance : il vaut mieux en parler". Pour Astrid Fontaine, c'est l'enjeu économique qui motive une telle volonté, "le lobby pharmaceutique produit et cherche à vendre des tests de dépistage en entreprise, c'est un marché énorme". Face à "un marché américain saturé", l'industrie pharmaceutique s'intéresserait à l'Europe. "D'autant plus qu'en parallèle, les laboratoires produisent aussi les produits qui

permettent de falsifier les tests, ce qui représente un marché", dénonce la sociologue. Alors que tests et campagnes de prévention sont financés par les entreprises les pratiquant, la Mildt se défend de tout transfert de responsabilité.

LIMITER LES POTS EN ENTREPRISE, DONNER L'ALERTE

Sans aller jusqu'à pratiquer des tests pour cibler les substances illicites, Philippe Hache, de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, questionne la consommation d'alcool sur le lieu de travail. Le code du travail l'autorise mais l'entreprise peut l'interdire. "Il faut éviter les pots avec alcool lorsqu'on a identifié des personnels ayant des problèmes avec cette substance." Qu'en est-il de la convivialité, du libre-arbitre de l'employé ? "Il s'agit d'aider, de soutenir, il faut que la convivialité reste sans montrer du doigt", tente Philippe Hache. Le pilote de la thématique drogue au travail à l'institut préconise également la signalisation de collègues alcooliques auprès du médecin du travail. "Ce n'est pas de la délation, c'est une alerte face à quelqu'un en danger pour lui-même et l'équipe," justifie Philippe Hache.

"Je crois beaucoup à la médecine du travail", avance de son côté François Beck. "Il faut faire passer des questionnaires de façon systématique" pour cerner ce que le salarié "ne dévoile pas car cela peut être considéré comme une faiblesse", estime le spécialiste. Astrid Fontaine doute quant à elle de l'efficacité de l'action des médecins du travail, déjà "en sous effectif énorme" et en déficit de formation sur la question des drogues. A l'appui du cas pratique d'un salarié licencié de son entreprise peu après un test positif au cannabis, la sociologue s'inquiète de l'ingérence de l'entreprise dans l'addiction des individus : "le risque est que, sous le prétexte d'aider, on fragilise".

La drogue au travail : les dopés du quotidien

Le Monde.fr | 13.04.2012 - par Flora Genoux

Paris-Marseille, 800 kilomètres à rouler pendant une nuit entière pour décrocher un contrat de 60 000 euros au petit matin : Martin* fait le calcul, la somme est trop alléchante pour laisser au client le temps de se rétracter. Ce sera un seul arrêt, neuf heures de route et deux grammes de cocaïne. Alors commercial dans le textile, Martin "tape" de la cocaïne quotidiennement. "C'était comme de la vitamine C, rien de fun, explique-t-il. Tu dors deux heures mais tu parais plus frais, plus vif."

Pour la première fois au mois de janvier, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) publiait des données précises, secteur par secteur, sur cette consommation particulière, la drogue au travail. "Il s'agit de sortir la question de la drogue de l'adolescent en difficulté. C'est le moyen de toucher des adultes dans des milieux d'adulte", motive Etienne Apaire de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, partenaire du baromètre de l'Inpes. Ce sujet était également absent de la littérature sociologique, qui ne s'intéressait qu'aux toxicomanes, exclus du monde professionnel. Dans le détail, on apprend que les consommateurs d'alcool sont particulièrement présents dans l'agriculture et la pêche, avec 16,6 % d'usage quotidien, contre 7,7 % pour le reste de la population, tandis que 13,4 % des salariés de la construction boivent tous les jours. Les secteurs de la restauration, de l'information et de la communication, des arts et spectacles sont davantage consommateurs de drogues illicites comme la cocaïne, l'ecstasy, le poppers ou les champignons hallucinogènes.

"BESOIN D'ÊTRE TOUJOURS À LA HAUTEUR"

Premier enseignement de cette étude, largement relayée lors de sa publication : certains secteurs peuvent favoriser l'usage de certaines drogues. Mais au-delà de ces données en bataille, le baromètre révèle-t-il une augmentation de l'utilisation de la drogue en milieu professionnel ? A l'instar des auteurs de l'étude, Astrid Fontaine, sociologue et auteure de *Double vie : les drogues et le travail*, se veut prudente : "ce sont des chiffres que l'on peut difficilement comparer car c'est la première fois qu'on les obtient en France". Mais sur le terrain, dans le secret des cabinets de consultation, les professionnels de la santé voient affluer une nouvelle catégorie de dépendants : des travailleurs qui consomment de la drogue pour travailler. "Les dopés du quotidien", selon l'expression de Michel Hautefeuille, psychiatre à l'hôpital Marmottan, spécialisé dans les addictions.

"C'est un phénomène que l'on a vu se développer au cours des années 1990-2000 : on est passé d'un monde du travail relativement 'cool', avec ses certitudes, à une ambiance sauvage et cette notion de compétition, l'obligation de faire toujours plus de bénéfiques", analyse le Dr Hautefeuille, auteur de *Drogues à la carte*. Même constat pour Fabienne Alcaix, médecin du travail : "je n'ai pas vu une augmentation de la consommation de drogue, en revanche, c'est la façon de consommer qui est différente : les gens se droguent pour venir travailler", témoigne-t-elle. Lors de ses consultations, le Dr Alcaix entend "ce besoin d'être toujours à la hauteur, la nécessité d'être présent, même en dehors de ses heures de travail, via téléphone. On ne peut plus être mauvais, on ne peut plus être faible." Sans pouvoir mesurer l'augmentation de ces patients-là de façon scientifique, le Dr Alcaix dégage empiriquement une hausse de 20 % à 25 % ces dix dernières années.

FACTEUR CULTUREL

"Au début du siècle dernier, on travaillait 10 à 12 heures par jour, pour des salaires de misère, dans des conditions inimaginables aujourd'hui", tempore Astrid Fontaine, qui souligne que la consommation d'alcool à outrance sur le lieu de travail, très présente il y a une trentaine d'années encore, a quasiment disparu. L'alcool était alors utilisé comme vecteur de convivialité et d'intégration. Une consommation que l'on peut retrouver dans la construction, d'ailleurs à 90 % masculine. "Il s'agit d'un facteur culturel", analyse François Beck, responsable du département enquêtes et analyses statistiques à l'Inpes.

Dans ces circonstances-là également, le travail peut représenter un terrain favorable aux addictions. "Je buvais le midi. Ensuite, toutes les occasions étaient bonnes : l'apéritif, une fête, un anniversaire, une naissance, des vacances, dans ce sens-là, le travail a amplifié ma consommation d'alcool", se souvient Patrick, 69 ans, ancien représentant syndical. Patrick raconte l'amour de "la bonne chère", employant régulièrement le terme "nous" pour ce qui ressemblait alors à "un plaisir" partagé. Mais durant 37 ans de dépendance à l'alcool, sa consommation a progressivement débordé du cadre festif fixé par le travail. "Au bureau, j'avais mon frigo que je remplissais le matin : une bouteille de rouge, une bouteille de blanc et une bouteille de whisky tous les deux jours", raconte Patrick, abstinent depuis douze ans. Tous secteurs confondus, l'alcool reste la première substance psychoactive utilisée au travail.

UNE PLUS GRANDE PANOPLIE DE DROGUES DISPONIBLES

"Ce qui a évolué c'est la panoplie de drogues disponibles", souligne Astrid Fontaine. Des drogues stimulantes, liées à la performance. Martin, 41 ans, se souvient ainsi de l'époque où la cocaïne se vendait en francs, 1 800 francs le gramme, contre 60 euros aujourd'hui. "Depuis 5-6 ans je vois des gens au travail qui en prennent plus parce que c'est moins cher". Avant de l'utiliser au travail, Martin consommait de la cocaïne le week-end, dans un cadre festif. Son parcours illustre le glissement évoqué par le Dr Alcaix : du récréatif vers le "dopage" au travail. L'évolution peut également s'observer en sens inverse, précisément avec l'usage de la cocaïne, tient à souligner Philippe Hache, pilote de la thématique drogue au travail à l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. "Le salarié se dope pour améliorer ses capacités puis il a besoin de sa dose le week-end et il reste dans l'addiction."

En consultation, le Dr Hautefeuille raconte recevoir des patients qui "sniffent un rail de cocaïne sur leur bureau sans que personne ne vienne leur dire que c'est interdit". "Parmi les stimulants, on ne compte pas que la cocaïne", insiste cependant le Dr Hautefeuille. Le psychiatre note également l'usage de DHEA, créatine, méthamphétamine, mais aussi de produits licites comme le Guronsan ou la caféine. "J'ai vu des patients qui prenaient 12 à 15 gélules de caféine par jour, avec l'équivalent de 4 à 5 expressos dans une gélule. Et les effets secondaires sont importants : tremblements, nausées, tachycardie". La consommation de produits stimulants peut alors être couplée à des produits anxiolytiques ou hypnotiques, note François Beck, de l'Inpes, "pour la descente ou pour trouver le sommeil parce que la journée a été stressante et que l'on a besoin de performer le lendemain".

"OUBLIER LA PEUR"

"J'avais zéro pression au travail", concède Martin. Pendant un an, il consomme un gramme tous les deux jours, à raison de cinq rails quotidiens pour "tenir", parce que sa seule motivation "c'est de gagner de l'argent". Son salaire peut ainsi varier de 4 500 à 6 000 euros par mois. "Il y a un recours à la drogue qui relève de la souffrance au travail", note toutefois François Beck. Le Dr Alcaix a ainsi rencontré dans son cabinet des cadres qui boivent avant une réunion "par peur de s'exprimer" ou des salariés qui fument du cannabis pour "oublier la peur". Pour le Dr Hautefeuille, les causes de cette consommation sont d'abord managériales : "la pression gigantesque sur les salariés, l'anonymat de plus en plus important et la tension rajoutée par l'open space qui est redoutable et qui fait que tout le monde est épié en permanence". Martin assure être revenu à une consommation essentiellement festive quand il s'est aperçu que la cocaïne affectait sa productivité : "Au bout d'un an je me suis éparpillé, je n'arrivais plus à me concentrer. Il pouvait m'arriver de vérifier trois fois dix bons de commande." Les effets de son addiction dépassent le cadre du travail, son témoignage rejoint celui de nombreux dépendants à la cocaïne : "Tu finis par le payer : j'avais mal au dos, je pouvais devenir caractériel, vite irritable, j'avais moins de patience, mes relations se dégradaient. Mais ce sont les autres qui le font remarquer, j'étais tellement dedans que je ne le voyais pas." Il change de travail et "redescend sur terre". Si la dégradation des conditions de travail et certains secteurs favorisent la consommation de drogue, "une activité professionnelle reste globalement un facteur de protection des conduites addictives", insiste l'Inpes. Les chômeurs consomment en effet davantage de drogues que les actifs. Ils ont par exemple 1,8 fois plus de chances de présenter une alcoolisation à risque chronique que les actifs occupés.

* Les noms des personnes témoignant de leur addiction ont été changés

PRODUITS

2011, une année qui défonce

LIBERATION – 26/04/2012 - Par MICHEL HENRY

Une nouvelle drogue est détectée chaque semaine sur le marché européen, selon le rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et d'Europol publié hier. En 2011, on a identifié 49 nouvelles drogues, contre 41 en 2010 et 24 en 2009.

Vendues sur Internet, ces drogues de synthèse imitent des drogues illégales, mais sont légales tant qu'elles n'ont pas été repérées. On les appelle les *legal highs* («défonces légales»). Quand elles sont détectées et interdites, de nouveaux produits les remplacent, souvent par simple changement de molécules, et la répression ne suit pas : «La rapidité de l'apparition des nouvelles drogues sur le marché défie les procédures établies pour surveiller la consommation [...] et assurer un contrôle», reconnaît le rapport.

Les sites internet vendant ces substances ont doublé en un an : on en comptait 314 en janvier 2011 et 690 en janvier 2012. Les produits les plus répandus ? Des répliques du cannabis : on en dénombre 45, comme le *Spice*. Il y a aussi des drogues euphorisantes comme la méphédronne. Le même produit peut aussi apparaître sous différentes dénominations.

«On trouve des drogues vendues dans des emballages attrayants sur Internet, dans les boîtes de nuit ou au coin de la rue, selon le directeur de l'OEDT. Les personnes qui consomment cette gamme croissante de poudres, pilules et mixtures jouent un jeu dangereux, sans savoir les substances contenues ni les dangers qu'ils peuvent représenter pour la santé.» En 2011, une enquête portant sur 12 000 personnes a montré que 5% des 15-24 ans en Europe avaient utilisé un *legal high*.

Une nouvelle drogue détectée quasiment chaque semaine en Europe

lequotidiendumedecin.fr 26/04/2012 – par DAVID BILHAUT

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/sante-publique/une-nouvelle-droque-detectee-quasiment-chaque-semaine-en-europe>

En 2011, 49 nouvelles substances psychoactives ont été notifiées par le système d'alerte rapide de l'Union Européenne, soit le nombre de substances le plus élevé jamais signalé en une seule année constatent l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et l'agence Europol dans un rapport commun.

« La rapidité de l'apparition des nouvelles drogues sur le marché défie les procédures établies pour surveiller la consommation de nouvelles substances psychoactives, trouver des réponses et assurer un contrôle », soulignent l'OEDT et Europol dans un rapport annuel. En 2011, 49 nouvelles substances psychoactives ont été officiellement notifiées pour la première fois par l'intermédiaire du système d'alerte rapide de l'Union Européenne, soit près d'une nouvelle substance déclarée par semaine. « Ceci représente le nombre de substances le plus élevé jamais signalé en une seule année, en augmentation par rapport à 2010 (41 substances) et 2009 (24 substances) », indiquent les agences.

Cette tendance à la hausse est en partie imputable à l'amélioration des capacités des systèmes nationaux d'alerte. « Tous les nouveaux composés signalés en 2011 étaient d'origine synthétique », note le rapport.

Les deux tiers émanant de deux grands groupes de produits : les cannabinoïdes de synthèses (23 substances) et les cathinones de synthèse (8 substances).

Le reste des nouvelles drogues recensées inclut des phénéthylamines (5 substances), des aminoalkylbenzofurannes (2 substances), un thiophène analogue de la méthamphétamine (méthylthienylpropamine), un aminoindane (5-IAI), un pipéridine substitué (4-benzylpiperidine). Sont également retrouvés des médicaments, leurs métabolites ou précurseurs ou encore des molécules qui miment l'effet de médicaments connus comme les benzodiazépines ou le méthylphénidate (Ritaline).

5 % des jeunes en consomment

La progression du nombre de ces drogues s'explique également par la facilité avec laquelle ces substances peuvent être trouvées sur internet. Le nombre de boutiques en ligne proposant au moins une substance ou un produit psychoactif vendus comme « euphorisants légaux » est passé de 314 en janvier 2011 à 690 en janvier 2012. « Actuellement, on trouve des drogues vendues dans des emballages attrayants sur la toile, dans les boîtes de nuit ou sur le coin d'une rue », évoque Wolfgang Götz, directeur de l'OEDT.

« Quelle que soit la source, il faut savoir que les personnes qui consomment cette gamme croissante de poudres, pilules et mixtures jouent un jeu dangereux, sans connaître les substances que ces produits contiennent ni les dangers qu'ils peuvent représenter pour la santé », ajoute-t-il. D'après une enquête Eurobaromètre menée en 2011, 5 % des jeunes de 15 à 24 ans affirment avoir déjà consommé des euphorisants légaux. Les personnes interrogées affirment s'être procurées ces substances par

l'intermédiaire d'amis (54 %), lors de fêtes ou dans des boîtes de nuit (37 %), dans des boutiques spécialisées (33 %) ou sur Internet (7 %).

Une drogue de plus par semaine en Europe

Le Monde - 28 avril 2012 – par Paul Benkimoun

Quasiment une nouvelle drogue par semaine : c'est à ce rythme que sont détectées les substances psychoactives en circulation au sein de l'Union européenne (UE), selon le rapport annuel conjoint de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et d'Europol, publié jeudi 26 avril. Sur les 49 nouvelles drogues dont la présence sur le marché européen a été établie en 2011, près de la moitié - 23 précisément - sont des cannabinoïdes de synthèse.

Cette septième édition du rapport annuel de l'OEDT fait suite à la décision, en 2005, du Conseil de l'Europe, de mieux évaluer les risques et de contrôler les nouvelles substances psychoactives. D'où la mise en place d'un "système d'alerte rapide de l'Union européenne", afin de rendre compte de cette émergence très inquiétante en termes de santé publique. Grâce à ce système, l'OEDT et Europol, l'agence de coopération policière de l'UE, ont constaté que 2011 avait été une année record pour le nombre de nouvelles drogues mises sur le marché, qu'elles soient proposées par des boutiques en ligne, dans des boîtes de nuit ou directement dans la rue.

DISPONIBILITÉ EN LIGNE DES SUBSTANCES

Les substances détectées en Europe appartiennent à trois classes chimiques : les cannabinoïdes de synthèse (23 des 49 substances détectées), parents du cannabis ; les cathinones (8 substances), un dérivé du khat ; le phényléthylamine (5 substances), apparenté à l'amphétamine.

La surveillance repose sur les saisies de drogues et les produits récupérés auprès d'utilisateurs, mais également sur les résultats des recherches actives menées officiellement en laboratoire. L'achat en ligne d'échantillons permet d'analyser la composition des produits vendus. Sans surprise, celle-ci est très variable d'un produit à l'autre. Elle comprend parfois des substances réglementées. Les mêmes substances psychoactives peuvent ainsi être vendues sous des noms différents.

L'OEDT exerce une veille sur Internet afin de suivre la disponibilité en ligne de substances qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions de réglementation.

Ce marché lucratif attire de plus en plus d'acteurs. Le rapport indique que le nombre de boutiques de vente de drogues en ligne a presque doublé en un an, passant de 170 en janvier 2010 à 314 en janvier 2011. Et, visiblement, cette progression s'est accélérée au cours des derniers mois : l'OEDT a recensé 630 sites de vente en ligne en juillet 2011, et 690 en janvier 2012.

ACTIVITÉ IMPORTANTE DES LABORATOIRES CLANDESTINS

"Généralement, ces sites vendent plus fréquemment leurs nouvelles drogues sous des noms tels que "herbal highs" (drogues à base de plantes) ou "research chemicals" (produits chimiques de recherche), plutôt que sous le terme de "drogues légales", indique le rapport. Même s'il est difficile d'identifier avec précision les pays d'origine des boutiques en ligne qui offrent ces substances, les deux organismes européens estiment cependant que l'augmentation du nombre de sites est principalement due à de nouveaux entrants américains.

Le plus connu des cannabinoïdes de synthèse est vendu sous le nom de "Spice", dont les effets secondaires sont une augmentation du rythme cardiaque, une hypertension artérielle, une agitation et des hallucinations. Au cours de la période 2008-2010, les cannabinoïdes de synthèse déjà répertoriés appartenaient à cinq groupes chimiques différents. Mais cinq nouveaux groupes de cette famille sont apparus sur le marché européen des drogues en 2011 et début 2012. Ce qui témoigne d'une activité importante des laboratoires clandestins.

Le rapport cite l'exemple de la méphédrone, un stimulant de la famille des cathinones, qui atteint au Royaume-Uni des niveaux de consommation équivalents à ceux de l'ecstasy (1,4 % de la population des 16 à 59 ans) ou de la cocaïne (4,4 % des 16-24ans).

En 2011, cette drogue de synthèse était toujours disponible dans des boutiques en ligne, même si celles-ci étaient moins nombreuses à le proposer et si les prix avaient grimpé. Elle semble surtout consommée par des personnes faisant également usage d'autres drogues.

TRAITEMENTS, SOINS

Inauguration de la communauté thérapeutique d'Aubervilliers

Lettre de la MILDT – avril 2012

Le 19 mars dernier, Etienne Apaire a participé à l'inauguration d'une nouvelle communauté thérapeutique à Aubervilliers, en présence de Claude Evin, ancien ministre de la solidarité et actuel directeur général de l'ARS Ile-de-France et de Jacques Salvatore, maire d'Aubervilliers.

Il s'agit de la première communauté thérapeutique ouverte en Ile de France et en milieu urbain. Ses objectifs sont dans un premier temps, de soutenir les bénéficiaires dans leur parcours de sevrage des drogues licites ou illicites et, dans un deuxième temps, de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Après avoir assuré l'accueil en ambulatoire de 2011 à 2012, le service propose désormais un hébergement à 35 bénéficiaires qui apportent une aide réciproque dans la consolidation de leur projet de soins. Gérée par l'association Aurore, cette communauté thérapeutique va bénéficier de l'approche Minnesota des 12 étapes, développée en France par l'association Apte. Ces nouvelles places médico sociales d'hébergement thérapeutique portent à plus de 300 les places proposant cette alternative thérapeutique communautaire.

PREVENTION

SECURITE ROUTIERE

TRAFIC, POLICE, JUSTICE

"Parler de nouvelle guerre des gangs à Marseille n'a pas de sens"

Le Monde.fr | 13.04.2012 - Propos recueillis par Elise Barthelet

Laurent Mucchielli, sociologue et directeur de l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux en PACA, revient sur la flambée de violence qui a secoué Marseille ces derniers jours.

La succession d'assassinats de ces derniers jours à Marseille témoigne-t-elle d'une montée en puissance de la criminalité dans la région ?

On assiste dans les médias à une mise en série de ces faits divers, mais parler de recrudescence de guerre des gangs n'a pas de sens. Nous avons connu le même phénomène en décembre. Si on s'en tient froidement aux statistiques, l'année 2012 n'est pas pire que les précédentes. L'assassinat de jeudi est le dixième de ce type depuis janvier. En 2011, comme en 2010, il y a eu une trentaine de morts violentes à Marseille, dont une dizaine de règlements de compte. Nous sommes donc malheureusement dans la moyenne. La violence est réelle, mais elle n'est pas nouvelle. Seulement, aujourd'hui, la mise en spectacle de cette criminalité s'accompagne systématiquement d'une politisation à l'échelle nationale.

La ville pâtit d'une réputation sulfureuse en matière de criminalité. Est-elle justifiée ?

Le grand banditisme est incontestablement plus implanté à Marseille que dans d'autres villes de France, comme Paris ou Lyon, qui connaissent également ces problèmes. La structuration du milieu délinquant dans la région est ancienne. Pour la période moderne, elle remonte à la fin du XIXe siècle avec la constitution du milieu italo-corse. Elle a connu son apogée entre les années 1950 et 1970, à l'époque de la French Connection, trafic international d'héroïne notamment à destination des Etats-Unis. A Marseille, cette tradition délinquante va de pair avec un imaginaire très méditerranéen, lié à la réussite du "bandit grand seigneur", rebelle à l'Etat mais généreux pour son quartier.

Le trafic de drogue est-il le principal pourvoyeur de criminalité ?

C'est la partie la plus visible, médiatiquement. Certes, le trafic de drogue est très répandu, mais il cohabite avec des formes plus anciennes de délinquance : casinos, machines à sous, prostitution, blanchiment d'argent dans la restauration ou l'immobilier... Les trafics ne sont pas tenus par une organisation structurée et pyramidales. Il existe une série de petits réseaux. Mais statistiquement, selon les données policières, ce sont les vols et les cambriolages qui constituent l'essentiel des faits de délinquance.

Comment expliquer que la délinquance à Marseille soit plus implantée que dans d'autres villes de France ? Ces violences prennent une telle ampleur parce qu'elles sont ancrées dans un terreau socio-économique favorable. Marseille est une ville pauvre. Un quart de la population vit en ZUS (zone urbaine sensible). Dans certaines cités, la majorité des jeunes de 16 à 30 ans sont au chômage ou inactifs et la situation ne cesse d'empirer depuis la crise économique de 2008. Le trafic nécessite une main-d'œuvre importante (revendeurs, guetteurs, etc). Les organisations délinquantes n'ont aucun mal à recruter parmi ces populations en situation d'exclusion. Face à ces structures criminelles, policiers, gendarmes et magistrats n'ont pas de moyens humains et matériels suffisants. A Marseille comme ailleurs, les services publics de police et de justice sont dans un état de misère. Ce n'est pas en organisant des opérations spectaculaires devant les caméras que les problèmes évolueront.

Coup de filet international contre le dealer en ligne Farmer's Market

LES INROCKS.com – 17/04/2012 - Arnaud Aubron

<http://blogs.lesinrocks.com/droguesnews/2012/04/17/coup-de-filet-international-contre-le-dealer-en-ligne-farmers-market/>

Ne cherchez pas ce site sur Google, vous ne le trouverez pas. Pour vous connecter à Farmer's Market, vous devez préalablement installer sur votre ordinateur l'anonymiseur Tor, qui vous permet de vous ballader sur l'Internet en masquant votre adresse IP. Plus précisément vous deviez, car le site Farmer's Market n'est plus.

La DEA américaine a en effet annoncé hier soir l'arrestation dans trois pays de huit responsables -et de sept complices- de ce site qui permettait à ses utilisateurs d'acheter ou de vendre toute sorte de drogues en ligne, en tout anonymat. Un véritable Amazon de la défonce. Le principe n'est pas nouveau mais n'avait été révélé au grand public qu'il y a un an par le site Gawker, qui consacrait un article à Silkroad, LE grand dealer en ligne: « Faire la conversation à votre dealer d'herbe, c'est chiant. Acheter de la cocaïne c'est risquer de se faire abattre. Et si vous pouviez acheter ou vendre n'importe quelle drogue sur le Net, aussi facilement qu'un livre ou une ampoule? C'est désormais possible: bienvenue sur Silkroad. »

Comme n'importe quelle place de marché, Silkroad ou Farmer's Market (anciennement Adamflowers) mettent en relation des vendeurs de cannabis, LSD, cocaïne, ecstasy... et des acheteurs. Et ce partout dans le monde et en tout anonymat, grâce à l'utilisation de Tor. Pour payer, les internautes utilisent une monnaie virtuelle qui permet elle aussi le plus parfait anonymat: les BitCoins. Le site ne fait que mettre en relation vendeurs et acheteurs, garantir le sérieux des uns et des autres via un système de notation et prend bien sûr une commission au passage.

Ce qui devait arriver arriva et à la suite de l'article de Gawker, Silkroad, puis Farmer's Market connurent un succès grandissant auprès des amateurs de substances interdites du monde entier. Au point qu'au mois de juillet dernier, deux sénateurs américains adressaient une lettre ouverte au procureur général pour l'enjoindre de prendre des sanctions contre Silkroad: « Le seul moyen de paiement de ses achats illégaux passe par une monnaie intraçable connue sous le nom de BitCoin. Après avoir acquis des BitCoins, l'utilisateur peut créer un compte sur Silk Road et commencer à acheter les drogues illégales d'individus situés dans le monde entier. Nous vous exhortons de prendre une décision rapidement et de fermer ce réseau. »

Ils semblent donc avoir été entendus. Après deux ans d'une opération baptisée « Adam Bomb », la DEA a annoncé hier un vaste coup de filet international contre les responsables de Farmer's Market. Ce lundi, un ressortissant néerlandais du nom de Marc Willems a ainsi été arrêté à Lelystad aux Pays-Bas, soupçonné d'être le dirigeant du site.

La veille, la police colombienne avait arrêté à Bogota Michael Evron, citoyen américain résident en Argentine et soupçonné d'être le principal complice de Willems. Six autres complices présumés ont été arrêtés dans différents Etats américains. Tous risquent la prison à vie. Enfin sept autres personnes impliquées à divers degrés ont été arrêtées dans la foulée, dont deux aux Pays-Bas.

Entre janvier 2007 et octobre 2009, les seuls Willems et Evron sont accusés d'avoir eux-mêmes directement répondu à 5256 commandes en ligne pour une valeur approximative de 1 million de dollars. Des commandes de produits aussi divers que le LSD, la MDMA (ecstasy), la kétamine, la DMT, la mescaline, le fentanyl (un opiacé) et bien sûr la marijuana. Au cours de l'opération, de la MDMA et du cannabis ont été saisis.

« L'opération menée aujourd'hui devrait adresser un message clair aux organisations usant la technologie pour mener leurs activités criminelles. La DEA et les autres forces de l'ordre coopérant avec nous les traqueront et les traduiront en justice », a déclaré Briane M. Grey, le responsable de l'opération.

Quelques mois après l'arrestation de Kim Dotcom en Nouvelle-Zélande avec la collaboration du FBI, il y a bien un signal que l'Internet n'est pas un sanctuaire pour les criminels et que le grand shériff américain peut vous débusquer où que vous vous trouviez dans le monde. Avis aux amateurs.

INTERNATIONAL

ALLEMAGNE/ REPUBLIQUE TCHEQUE. Le crystal-speed par-dessus les frontières

Presseurop.eu - 18 avril 2012 - Frankfurter Allgemeine Zeitung - Jan Wiele

<http://www.presseurop.eu/fr/content/article/1824531-le-crystal-speed-par-dessus-les-frontieres>

A la frontière entre la République tchèque et l'Allemagne, l'objet du trafic n'est plus la bière ou les spiritueux, mais les métamphétamines. Et le travail de la police est compliqué par les différences de législation entre les deux pays. Extraits.

Quand on lui en demande un gramme, il nous en propose aussitôt cinq. Cinq grammes de "crystal" pour 200 euros. Le jeune Asiatique, 16 ans peut-être, casquette de base-ball vissée sur la tête, tient un étal envahi de jeans et de t-shirts, en Bohême occidentale. "Allemand, hein ? Suivez-moi, y'en a encore plus".

Sur un gigantesque parking jouxtant un centre commercial se trouve l'un de ces marchés, appelés "marchés vietnamiens", qui prolifèrent à la frontière tchèque et où l'on trouve vêtements, chaussures et cigarettes.

Mais, cette après-midi-là, les étals alignés sur une bonne centaine de mètres sont déserts. Les vendeurs se tournent les pouces. Manifestement, les contrefaçons de produits de marque intéressent beaucoup moins le chaland. La demande d'une certaine substance illégale en Allemagne, en revanche, ne faiblit pas.

C'est un jeu d'enfants que d'acheter l'une des drogues les plus dures qui soient à Egra. Vous prononcez le mot magique, "pico" – et le petit sachet rempli de cristaux change de propriétaire. Nous ne sommes qu'à quelques minutes de la frontière allemande, et depuis 2007, il n'y a plus de barrière.

"Hitler speed"

Même s'ils sont peu visibles, il y a toutefois des contrôles. Dans le brouillard qui a enveloppé la Haute-Franconie, un véhicule à la livrée verte et blanche attend sur le bas-côté. Au volant, Matthias Dürr, responsable de la douane locale. Lorsqu'une petite voiture noire surgit en provenance de la République tchèque, Matthias Dürr met les gaz et lui colle au train.

Quelques heures plus tôt, les douaniers ont saisi quatre grammes de crystal sur un jeune homme. De telles prises constituent désormais leur lot quotidien.

Ces dernières années, la consommation de crystal a connu une augmentation rapide en Allemagne, et l'on suppose qu'il arrive en grande partie de République tchèque. Crystal speed, meth, pico, pervitine, ou parfois "Hitler speed" – car les soldats de la Wehrmacht l'utilisaient pour se doper – sont quelques-uns des nombreux noms sous lesquels cette drogue est connue à travers le monde.

La recrudescence actuelle de la consommation de crystal découle essentiellement de la libéralisation de la législation tchèque sur les stupéfiants en 2010. Depuis cette date, la détention de crystal ne constitue plus – jusqu'à deux grammes – qu'une simple infraction. Dans les Länder de Bavière et de Saxe, les enquêteurs mettent la main sur des quantités de plus en plus importantes de drogue.

Côté allemand de la frontière, la douane et la police sont habilitées à effectuer des contrôles en l'absence de soupçons légitimes sur une bande de 30 kilomètres de long. En cas de soupçons fondés, une fouille au corps peut être exigée, mais celle-ci doit être réalisée par un médecin.

Vers un accord de coopération

Étant donné que le crystal pose de plus en plus de problèmes en Haute-Franconie et dans le Haut-Palatinate, le ministre de l'intérieur allemand, Hans-Peter Friedrich, a rencontré à la mi-février le ministre de l'intérieur tchèque, Jan Kubice, à Hof [en Bavière], pour signer un accord de coopération portant sur la gestion de la frontière, la police et la douane, afin de lutter contre la criminalité dans la zone frontalière.

Même si les policiers allemands et tchèques forment des patrouilles communes, leurs compétences respectives s'arrêtent à la frontière. Et les législations des deux pays sont si différentes qu'il faudra sans doute attendre longtemps avant d'en voir les premiers effets.

Sans compter que la police et la douane enregistrent de plus en plus de délits graves. Les gens ne passent plus la frontière pour leur consommation personnelle, mais pour dealer. Un gramme de crystal acheté entre 30 et 40 euros peut déjà se négocier autour de 100 euros à Nuremberg, et davantage encore à l'intérieur des terres.

Dans la zone frontalière, les voitures continuent de défiler sur la route. Mais de plus en plus souvent, les contrebandiers prennent les chemins de traverse.

CANADA. Rassemblement géant d'amateurs de cannabis à Vancouver

LIBERATION – 21/04/2012 - AFP

Depuis plus de dix ans, la ville canadienne traite du problème de la drogue comme d'un problème de santé.

Les météorologues ont ajouté un épais nuage de fumée de cannabis à leurs prévisions pour Vancouver vendredi, tandis que des milliers de consommateurs affluaient dans le centre-ville pour un rassemblement géant de partisans de la légalisation de la marijuana.

La ville a fermé une artère importante dans le quartier des affaires à cause du festival et de la manifestation, qui devait atteindre son pic à 16h20 heure locale, lorsque les participants sont invités à allumer un joint. Les organisateurs attendaient cette année 20.000 personnes, tandis que la police en avait dénombré 4.000 en 2011. « Nous nous attendons à une foule de taille raisonnable », a dit à l'AFP Lindsey Houghton, porte-parole de la police de Vancouver.

L'origine de cet événement, baptisé 420 d'après sa date, le vingtième jour du quatrième mois, demeure obscure. Mais la légende veut qu'il soit né il y a une dizaine d'années dans un lycée californien où un groupe d'élèves allumait des joints à 16H20, à la fin des cours. L'évènement s'est répandu en Amérique du Nord et à travers le monde. « Bonne fête à mes amis drogués! Je suis sorti fumer un gros joint :-)) », a posté sur Facebook le groupe 420 basé à Vancouver, qui est suivi par plus de 200.000 personnes.

Depuis plus de dix ans, Vancouver traite du problème de la drogue comme d'un problème de santé et non comme d'un problème de criminalité, se démarquant ainsi de la guerre contre la drogue menée par les autorités des Etats d'Amérique du Nord. Durant la même période, la métropole canadienne est devenue un haut lieu du rassemblement 420, mais la consommation de cannabis y reste illégale, comme dans tout le Canada.

En Californie, l'un des 15 Etats américains où la marijuana est autorisée à des fins médicales - auquel il faut ajouter la capitale Washington - plusieurs manifestations étaient également organisées. « C'est un jour férié pour les gens qui aiment le cannabis », a déclaré à l'AFP Dave Brian, éditeur de la revue spécialisée The 420 Times.

Cette année, NORML, une ONG qui récolte des fonds pour promouvoir la légalisation du cannabis, organise un rassemblement dans le comté d'Orange, au sud de Los Angeles. Par ailleurs, des fêtes privées sont organisées par des fumeurs et certains dispensaires de cannabis offrent des réductions. Cette journée intervient alors que les fermetures de dispensaires par les autorités fédérales se sont multipliées ces derniers mois en Californie, en application des lois fédérales qui interdisent la consommation et la vente de cannabis.

« Le président Obama a promis au début de son mandat qu'il respecterait les lois des Etats sur la marijuana médicale. Mais il n'a cessé de trahir sa promesse », déplore la pétition en ligne Change.org, signée par 24.000 personnes qui réclament la fin des « descentes de police contre le cannabis ».

DANEMARK. Les usagers de drogues de Copenhague obtiennent leur salle d'injection

CIVILISER LES DROGUES - 19 avril 2012 - Traduction de l'article danois du 18 avril 2012 « København narkomaner får deres fixerum »

La commission sociale de la municipalité de Copenhague a décidé que la première salle d'injection sera installée dans le foyer pour hommes de Copenhague.

Hier soir, la commission sociale a clos un débat de plusieurs années sur les salles d'injection, et elle a convenu que la première salle d'injection de la ville sera installée dans le foyer pour hommes dans Istedgade Little. La salle d'injection fixe n'ouvrira pas avant août 2013, et il sera donc ouvert quelques espaces d'injection temporaires à la maison de la santé de Halmtorvet en octobre 2012.

Une bonne synergie

« Beaucoup de toxicomanes sont déjà présents quotidiennement dans le foyer pour hommes et utilisent les soins, les soins dentaires », dit le maire Mikkel Warming et continue: « En plaçant des espaces d'injection ici, nous pouvons créer une bonne synergie avec nos nombreuses autres offres. »

Il souligne également qu'il est essentiel d'établir rapidement une solution temporaire. « Il faudra plus d'un an pour établir une salle d'injection dans le foyer pour hommes. Par conséquent, nous avons décidé de faire quelques espaces d'injection temporaires dans la maison de la santé. », « Ca permettra d'aider les toxicomanes, et de fournir des enseignements précieux pour l'installation permanente dans le foyer pour hommes », dit-il.

Changement législatif

Le Département des services sociaux prévoit que le gouvernement adopte en juin un amendement qui permet aux municipalités d'ouvrir des salles d'injection.

Le prix de l'installation de la salle est comprise entre 13 et 18 millions de dollars.

La commission sociale a également convenu qu'il devrait y avoir une évaluation de six mois pour voir si

l'espace d'injection dans le foyer pour hommes est utilisé. Les habitants du quartier, les entreprises et les autres seront également consultés.

ESPAGNE. Contre la crise ? Essayez l'herbe

LE MONDE • 10.04.12 – par Sandrine Morel

Les communes espagnoles sont-elles prêtes à toutes les concessions dès lors qu'on leur fait miroiter une solution possible à la crise ? Après la bataille entre Madrid et Barcelone pour accueillir le projet de construction d'un Las Vegas européen bénéficiant d'une législation sur-mesure, après la bagarre entre dix communes rurales pour l'installation d'un cimetière nucléaire parce qu'elles rêvaient des subventions publiques associées, la crise a, cette fois, convaincu un village de Catalogne de cultiver du cannabis pour éponger ses dettes.

Mardi 10 avril, Rasquera, commune de 960 habitants située dans la province de Tarragone, à 180 kilomètres au sud de Barcelone, organise un référendum populaire sur ce projet. Le maire, Bernat Pellisa, élu du parti nationaliste de la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), a fait ses calculs : en louant sept hectares de terrains à l'Association barcelonaise de cannabis pour l'autoconsommation (ABCDA), un "club" de consommateurs privés sans but lucratif, pour qu'elle y plante du cannabis "à usage récréatif et thérapeutique", il ne lui faudrait que deux ans pour couvrir la dette de 1,3 million d'euros de sa commune. M. Pellisa a promis de ne mettre en oeuvre son plan que si le référendum obtient au moins 65 % de vote favorable et de démissionner en cas d'échec. Mais si le oui l'emporte, il assure que les techniciens de l'ABCDA seront sur place dès le lendemain. Il est possible que les Mossos d'Esquadra, la police catalane, aussi...

Car le cannabis n'est pas légalisé en Espagne. La vente est interdite. La consommation privée n'est pas un délit pénal mais peut valoir une amende administrative. Hors des lieux publics, elle est tolérée, mais de là à en faire un outil de développement économique, il y a un pas que l'Espagne n'envisage guère. L'"affaire Rasquera" a donc provoqué une vive polémique. La déléguée du gouvernement catalan, Llanos de Luna, a demandé à la mairie la documentation relative au projet. Le parquet de la province de Tarragone a ouvert une enquête tandis que le procureur général de l'Etat, Eduardo Torres-Dulce, a annoncé que le parquet antistupéfiants examine le dossier. Et le conseiller de l'intérieur catalan Felip Puig a affirmé que s'il se concrétisait, il enverrait les Mossos d'Esquadra pour que la justice décide s'il s'agit d'un délit.

Là est la question : ce projet s'inscrit-il dans les limites fixées par la loi ? " Selon le code pénal, seule la production destinée à promouvoir, favoriser ou faciliter la consommation à des tierces personnes est illégale, explique l'avocat du cabinet DMT, Oriol Casals, spécialisé dans la défense des droits de l'homme et chargé de l'élaboration du dossier de la mairie de Rasquera. La législation pénale et la jurisprudence admettent que la production pour soi-même ne constitue pas un délit. Et lorsque la police a saisi une plantation destinée à un groupe, la justice, ces trois dernières années, a préféré ne pas condamner. "

Cette législation floue a fait éclore, dans les principales villes espagnoles, les clubs de consommateurs de cannabis, comme l'ABCDA, née il y a deux ans, forte de 5 000 membres et disposant d'une autorisation administrative en règle. Le principe est simple : si l'on peut consommer sa propre marijuana, pourquoi ne pas se rassembler pour consommer ensemble et partager la production. Le fonctionnement est strict : chaque membre doit prévoir sa consommation pour les prochains mois et effectuer une commande précise. Le club ne doit planter que le strict nécessaire pour ses membres et pouvoir détailler l'appartenance de chaque plant. Car s'il dépasse ce qui lui a été commandé, il pourrait être accusé de trafic de drogue. La Fédération des associations de consommateurs de cannabis (FAC), née il y a douze ans, estime à 300 le nombre de clubs de ce type en Espagne. " Pour être membre d'un de nos clubs, il faut être parrainé par un membre ou souffrir de l'une des maladies reconnues par l'Association internationale pour l'usage du cannabis comme médicament (IACM), tels que la sclérose en plaques, le glaucome, le cancer ou le VIH ", explique José Afuera, secrétaire de la FAC, qui oeuvre pour la légalisation du cannabis en Espagne.

L'équipe municipale de Rasquera se veut plus pragmatique. " Depuis août 2011, nous avons multiplié les réunions avec des scientifiques, des juristes, des hommes politiques, souligne Ramon Borrás, premier adjoint au maire. Nous avons mesuré les bénéfices pour le village, qui voit les jeunes partir chercher du travail en ville, et pour notre modèle de développement basé sur nos produits naturels et notre paysage vierge. C'est un modèle que nous ne pouvons pas maintenir si nous sommes privés de financement public, comme maintenant du fait de la crise. Nous avons donc besoin d'investisseurs privés. "

Le 29 février, le conseil municipal a approuvé le projet. Le contrat entre la mairie et l'ABCDA, qui prévoit la cession de terrains agricoles moyennant une rente de 54 000 euros par mois pendant deux ans, a été signé. De plus, 30 000 euros ont été versés à la mairie, à fonds perdus, qui s'en est servi pour créer deux nouvelles sociétés publiques. La première, destinée à la recherche médicale, industrielle et agraire liée à la culture du chanvre, percevra les mensualités de l'ABCDA, et en reversera une partie à la seconde, chargée du développement de l'économie locale, basée sur l'agriculture et la mise en valeur du paysage, le fromage de chèvre, l'huile d'olive bio ou l'artisanat en paille. Et peut-être bientôt le cannabis...

Le village de Rasquera mise sur le cannabis pour sortir de la crise

France24 – 11.04.2012 – par Sarah Leduc

Étranglé par une dette de plus de 1,3 million d'euros, le village catalan de Rasquera envisage d'effacer son ardoise en louant sept hectares de terres pour cultiver... du cannabis. Une initiative inédite soumise à référendum.

Vendre des "pastissets", ces petites pâtisseries espagnoles à l'anis, ne suffit pas à sortir Rasquera de la crise. Alors, pour faire face à la dette de 1,3 million d'euros et à l'important taux de chômage qui étranglent cette petite commune catalane située à 140 km au sud de Barcelone, la municipalité envisage d'y louer des terres pour y cultiver... du cannabis. Et ce en toute légalité.

Bien qu'inédite, cette mesure a été approuvée le 29 février par le conseil municipal dans le cadre de son "plan d'action municipal anti-crise 2012". Mais face à la polémique qu'elle soulève, son adoption a été soumise à un référendum local. Les quelque 804 habitants de Rasquera étaient invités à répondre, mardi 10 avril, à la question suivante : "Êtes-vous d'accord avec le plan anti-crise approuvé par la municipalité en séance plénière le 29 février ?"

Avec 57 % de voix favorables, le projet est en suspens. Bernat Pellisa, le maire, avait en effet fixé à 75 % le seuil nécessaire à la mise en route du programme. Toutefois, le score obtenu constitue pour l'élu "un résultat magnifique" qui l'oblige à prendre une décision. "Les gens ont désormais une opportunité de sortir de la crise", a-t-il ajouté.

Du cannabis pourrait donc être plantés dès cet été sur ces terres de Taragone, plus traditionnellement consacrées aux oliviers, aux vignes et aux troupeaux de chèvres.

Une "occasion à saisir" pour absorber la dette

C'est l'Association barcelonaise de consommation privée du cannabis (ABCDA) qui, en 2011, a proposé à la municipalité de Rasquera une telle mise en culture. À l'époque, l'organisation, qui prône un usage "ludique et thérapeutique" de la consommation de cannabis, cherche des terres cultivables pour pourvoir à la consommation de ses 5 000 membres - une solution qui limiterait, selon elle, le marché noir et la criminalité liés au trafic de drogue.

Affilié au parti indépendantiste de gauche catalan ERC, le maire du village voit alors dans le projet une "occasion à saisir" pour sortir le village du marasme et créer des emplois. La location des terres destinées au chanvre indien devrait, en effet, être dix fois supérieure à celle des terres dévolues à l'agriculture traditionnelle, selon lui.

Si la mesure voit le jour, ABCDA versera 36 000 euros lors de la signature de l'accord avec la municipalité de Rasquera et s'engagera à payer 550 000 euros par an à partir de juillet 2012 pour la location des terrains, les frais administratifs et juridiques et la sécurisation du site. Une somme qui devrait permettre à la commune d'éponger ses dettes en deux ans.

Deux entreprises publiques locales, qui serviront d'intermédiaires entre les propriétaires fonciers et l'ABCDA, seront alors créées. Un conseil de sécurité, composé de pompiers et de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, sera aussi chargé de vérifier le respect des normes environnementales et juridiques. Quarante emplois devraient ainsi être créés dans un premier temps. Un pôle de recherche universitaire sur le cannabis pourrait même voir le jour à Rasquera.

En aucun cas il ne s'agit de "faire l'apologie du cannabis ou de donner carte blanche aux consommateurs", assurait toutefois Bernat Pellisa le 29 février à l'issue du conseil municipal.

Une solution pour éviter le trafic de drogue ?

Reste que l'opposition municipale, elle, n'entend pas les choses de cette oreille. Bernard Farnos, porte-parole du CIU, une fédération de partis catalans de centre-droit, confiait mardi au site d'informations espagnol ABC.es : "Nous espérons que les gens iront voter et qu'ils démontreront ainsi que ce projet est irresponsable".

La police espagnole est également sur ses gardes. La proposition d'ABCDA joue, en effet, sur l'ambiguïté du code pénal espagnol qui autorise la consommation et la culture privées de cannabis, mais interdit sa commercialisation sous toutes ses formes.

ABCDA assure de son côté que la production réalisée à Rasquera ne sera destinée qu'à la consommation de ses membres qui contribueront au financement du projet. Problème : la police a interpellé un responsable de l'association pour trafic de drogue, après la découverte d'1,3 kilo de cannabis au siège de l'organisation, à Barcelone, pour une valeur de 5 400 euros. La police régionale de Catalogne a précisé qu'une enquête avait été ouverte en 2011 contre la structure parce qu'elle était soupçonnée de vendre du cannabis dans ses locaux.

L'affaire en cours n'a pas freiné l'enthousiasme des habitants de Rasquera. Si le projet est mis en route, la bourgade deviendra le plus grand producteur légal de cannabis en Europe.

ESPAGNE. La culture de cannabis de Rasquera

Alchimia – 13/04/2012

Le projet de culture de cannabis de Rasquera est toujours en vie, a déclaré hier le maire du petit village Catalan, Bernat Pellisa. Mais avant de se concrétiser, cette initiative aura déjà fait une première victime politique: son propre organisateur. Pellisa a confirmé hier qu'après avoir pris connaissance des résultats du référendum sur son plan anti-crise incluant des cultures de cannabis pour éponger une dette colossale, il n'a pas atteint l'objectif de 75% de votes positifs qu'il s'était fixé, et quittera donc sa fonction sous peu.

« En tant que Maire, ma décision est prise. Nous verrons si mon départ se fera dans les jours ou les semaines qui viennent, mais nous le ferons avec élégance, dignité et responsabilité, déclare t il a la presse avant d'entrer en salle de réunion avec trois membres de son équipe pour analyser le résultat des urnes, qui ont approuvé à 56% son projet économique basé en grand partie sur la Marihuana. Le mensonge est le pire délit que puisse commettre un homme politique, et jamais je n'ai menti., assure d'un ton solennel le maire, qui reconnaît être «esclave» de ses propres mots. » (...)

Lire la suite sur :

<http://cannactus.blogspot.fr/2012/04/rasquera-le-maire-se-retire-mais-pas-le.html>

ETATS-UNIS. Les Etats-Unis dévoilent une nouvelle approche dans la lutte anti-drogue

Belga | 17 Avril 2012

<http://www.rtl.be/info/monde/international/871637/les-etats-unis-devoilent-une-nouvelle-approche-dans-la-lutte-anti-drogue>

La Maison Blanche a dévoilé mardi une nouvelle politique en matière de lutte anti-drogue ne reposant plus sur de lourdes peines de prison mais sur la prévention et le traitement.

La nouvelle approche considère l'addiction aux drogues comme une maladie pouvant être traitée plutôt que comme un acte criminel, ont indiqué des responsables américains. "C'est vraiment une révolution", en matière de lutte anti-drogue, a assuré Gil Kerlikowske, directeur du National Drug Control Center, lors d'une conférence de presse, ajoutant que la nouvelle "stratégie met l'accent sur l'importance de soutenir les efforts destinés à prévenir l'usage de la drogue". "Il y a vraiment de quoi être optimistes sur le fait que les efforts consentis avec cette réforme vont réduire et continuer à réduire l'usage de la drogue et ses conséquences sur la société", a assuré M. Kerlikowske. L'administration compte ainsi désormais mettre un terme aux incarcérations massives de personnes consommant de la drogue et promouvoir au contraire une approche plus équilibrée entre santé et sécurité. Cette annonce intervient à seulement quelques jours du sommet des Amériques, à Carthagène, en Colombie, au cours duquel les dirigeants qui y participaient sont tombés d'accord pour examiner les alternatives à la répression prônée par les Etats-Unis dans une région où le trafic a fait des dizaines de milliers de victimes en 40 ans. Les 31 chefs d'Etat et de gouvernement présents au sommet, dont le président américain Barack Obama, ont donné un mandat à l'Organisation des Etats américains (OEA) pour mener une enquête inédite dans ce domaine. (MUA)

ETATS-UNIS. La Maison Blanche prête à revoir sa position dans la lutte antidrogue

LIBERATION – 19/04/2012 - Par FABRICE ROUSSELOT De notre correspondant à New York

Au sommet des Amériques qui s'est tenu la semaine dernière en Colombie, Barack Obama avait été sans équivoque. «Pour les Etats-Unis, la légalisation de la drogue n'est pas une option», avait-il lancé. Mais le président américain s'était néanmoins dit «prêt à étudier certaines alternatives» pour mieux lutter contre le fléau mondial. Cette semaine, la Maison Blanche a donc fait un premier pas, en dévoilant une nouvelle approche, basée sur la prévention et le traitement, plutôt que sur l'incarcération systématique des toxicomanes. «C'est réellement une révolution», a souligné le directeur du Centre national du contrôle de la drogue, Gil Kerlikowske, précisant que la stratégie dévoilée visait notamment à mettre en place des fonds et des programmes destinés à prévenir «toutes les addictions».

Ce virage à 180 degrés de la politique américaine en matière de lutte antidrogue marque aussi clairement l'échec de la politique répressive mise en place par les Etats-Unis depuis plus de vingt ans. Au sommet des Amériques, la grande majorité des chefs d'Etat d'Amérique du Sud ont une nouvelle fois souligné que la «guerre contre la drogue» ne marchait pas et qu'il était nécessaire de considérer «d'autres scénarios».

L'année dernière, la Global Commission on Drug Policy, regroupant notamment d'anciens présidents sud-américains, avait présenté un plan à l'ONU qui recommandait en premier lieu d'adopter une approche «tournée vers la santé», où les usagers devraient être considérés comme des malades à traiter plutôt que comme des délinquants. La commission remarquait en particulier que, malgré les millions de dollars dépensés par l'Amérique, le trafic de drogue continuait à se développer et que c'est principalement en réduisant la demande que l'on pourrait avoir un «rôle constructif». Certains de ses membres évoquaient ensuite la nécessité d'avoir un débat sur la légalisation, notamment du cannabis.

Dans son communiqué, le chef de la lutte antidrogue aux Etats-Unis, Gil Kerlikowske, se garde bien d'aller

aussi loin, mais confirme son objectif de dépénalisation. «Notre volonté est de briser le cycle de l'usage, de l'arrestation et de l'incarcération à travers l'offre de traitement pour les usagers non violents», précise le texte. «L'incarcération de masse est une politique du passé qui ignorait la nécessité d'avoir une approche plus équilibrée face à la drogue, entre santé et sécurité», poursuit Gil Kerlikowske.

ETATS-UNIS – *The New Jim Crow*, un best-seller sur l'incarcération de masse

Le Monde daté du 19 avril 2012 - Corine Lesnes

La thèse est provocatrice, et Michelle Alexander le reconnaît bien volontiers. Elle même n'y croyait pas quand elle est tombée, il y a des années, sur un écriteau à un arrêt de bus d'Oakland, en Californie. L'affiche était orange, couleur de l'uniforme des prisonniers ; le message écrit en capitales : " La guerre contre la drogue est le nouveau Jim Crow. " Autrement dit, la nouvelle forme de racisme institutionnalisé contre les Noirs.

Michelle Alexander a haussé les épaules. Diplômée de la faculté de droit de Stanford, responsable de la justice raciale à l'American Civil Liberties Union (ACLU), l'association qui milite depuis 1920 contre les atteintes aux libertés publiques, elle était bien consciente que le système américain de justice criminelle est biaisé. De là à y voir un nouveau système de ségrégation ? Un nouveau " Jim Crow " ?

Dix ans plus tard, c'est pourtant sous ce titre qu'elle publie un réquisitoire dérangeant sur " l'incarcération de masse " aux Etats-Unis. A la surprise de l'éditeur (New Press), qui a dû ordonner une réimpression, *The New Jim Crow* est devenu un best-seller.

Par ce seul nom de " Jim Crow ", les Américains convoquent le spectre entier des relations raciales post-esclavage : la ségrégation dans les écoles, les lieux de travail, les bus, les hôpitaux, selon le principe " séparés mais égaux " en vigueur jusqu'en 1964. Le nom Jim Crow vient d'une parodie de 1832 chantée par un Blanc qui eut le premier l'idée de se noircir le visage pour distraire la foule. Par extension, il est devenu synonyme des lois par lesquelles les Etats du Sud ont réorganisé l'ordre social après la guerre de Sécession. Exemple : " Tout mariage entre une personne blanche et un Noir ou une personne d'ascendance noire jusqu'à la quatrième génération incluse est interdit pour toujours. "

A l'ACLU, Michelle Alexander a recueilli les témoignages de gens privés à vie de droits alors qu'ils avaient écopé d'une condamnation mineure. Elle a pris connaissance des effarantes statistiques qui font des Etats-Unis le pays qui possède le taux d'incarcération le plus élevé du monde. " Aujourd'hui, il y a davantage d'Africains américains dans le système pénitentiaire, en prison ou en liberté conditionnelle, qu'il y avait d'esclaves en 1850 ", dit-elle. En trente ans, la population carcérale a plus que quintuplé, passant de 300 000 à 2,2 millions. Parmi les détenus, 60 % sont noirs ou hispaniques. Principale cause de cette explosion : la guerre antidrogue, qui compte pour deux tiers dans cette augmentation. Or quatre condamnations sur cinq concernent des seuls faits d'usage et de possession. Une seule, de trafic.

La " guerre contre la drogue " a été proclamée tambour battant par Ronald Reagan en 1982. Contrairement à une idée répandue, elle ne répondait pas à l'explosion du crack. Elle l'a précédée. Et elle s'inscrivait, selon l'universitaire, dans la tradition de la " Southern strategy " des républicains, ou l'exploitation à des fins électorales des peurs raciales après la déségrégation. Quand le crack a commencé à se répandre, en 1985, dans les *inner cities*, les centres des villes qui avaient été désertés par les Blancs, Ronald Reagan a constitué une équipe de communicants, montre-t-elle. Et les reportages dramatiques ont commencé à se répandre dans les magazines : ici, les " bébés du crack ", là, les " *crackhouses* "...

Michelle Alexander rappelle que les Noirs ne sont pas plus gros consommateurs que les Blancs, statistiques du ministère de la santé à l'appui. Pourtant, la répression s'exerce davantage dans leurs quartiers. Résultat : ils comptent pour plus de 70 % dans toutes les condamnations. Aujourd'hui, un enfant noir a moins de chances d'être élevé par ses deux parents que pendant l'esclavage, souligne-t-elle.

Si le livre a autant de succès, c'est peut-être aussi parce qu'il intervient à un moment de réflexion sur le coût de la " guerre " antidrogue à l'heure de la crise budgétaire. A force d'entendre que les Etats-Unis possèdent 5 % de la population de la planète mais 25 % de ses détenus, même les conservateurs commencent à plaider pour une réforme. En 2010, l'administration Obama a réformé l'une des injustices les plus criantes, la disparité dans les peines prononcées (5 grammes de crack valaient cinq ans de prison, tout comme 500 grammes de cocaïne !). Mais comme le montre Michelle Alexander, on ne peut pas changer les prisons américaines sans une " discussion sérieuse " sur la discrimination. Ce qui est beaucoup plus difficile qu'on ne croit, à l'âge " postracial " de Barack Obama.

ETATS-UNIS. Les Californiens aussi peuvent acheter leur herbe au distributeur

LES INROCKS.COM – Drugnews – 24/04/2012 – par Arnaud Aubron

<http://blogs.lesinrocks.com/droguesnews/2012/04/24/les-californiens-aussi-peuvent-acheter-leur-herbe-au-distributeur/>

Il y a un mois, je vous parlais d'un distributeur automatique de marijuana installé à Auckland dans les locaux de l'association antiprohibitionniste Norml. L'appareil est en fait un simple distributeur de sucreries dans lequel des sachets d'herbe ont été disposés. Une idée originale, mais rien de bien sorcier.

Comme on n'arrête pas le progrès, des Américains viennent de mettre au point un distributeur automatique conçu cette fois spécifiquement pour la marijuana médicale (légale en Californie, comme dans quatorze autres Etats américains).

L'Autospense de Dispenselab est équipé d'un double système d'identification, via une carte et une empreinte, le tout surveillé par caméra. Une fois identifié, le patient n'a plus qu'à choisir l'herbe de son choix et régler en carte de crédit ou en cash. Toutes les transactions sont enregistrées pour éviter les trafics et le tout est disponible 24 heures sur 24, comme un distributeur de billets.

Une première machine a déjà été installée dans un dispensaire de Santa Ana, dans le comté d'Orange.

Attention toutefois, l'Autospense n'est pas donné: entre 1500 et 2000 dollars par mois à la location. A ce prix-là, mieux vaut avoir de nombreux clients.

MALAISIE. Cure de désintoxication à la mosquée

COURRIER INTERNATIONAL - 12.04.2012 | Liz Gooch | The New York Times

Dans la mosquée Ar-Rahman, à Kuala Lumpur, des héroïnomanes reçoivent des doses de méthadone dans le cadre d'un programme de désintoxication. Une expérience originale, unique en son genre.

<http://www.courrierinternational.com/article/2012/04/12/cure-de-desintoxication-a-la-mosquee>

Tous les lundis et mardis matins, le petit homme mince prend le bus pour se rendre à la mosquée Ar-Rahman, à une heure et demie de son domicile en banlieue de Kuala Lumpur. Après avoir dit ses prières, il grimpe les marches jusqu'à la mezzanine de l'édifice religieux, où il fournit un échantillon d'urine avant de consulter un médecin. Ensuite, un pharmacien lui donne un petit gobelet en plastique contenant de la méthadone, pour l'aider à se débarrasser de son addiction à l'héroïne. Il dit s'être injecté de l'héroïne pendant sept ans, avant de commencer à fréquenter la mosquée Ar-Rahman, il y a environ un an. "Ça me permet de ne plus prendre d'héroïne dans la rue, assure-t-il à propos de la méthadone. Ça me rend capable de travailler." D'après certains exégètes musulmans, les drogues qui empêchent les musulmans d'accomplir leur devoir religieux sont interdites par l'islam.

En Malaisie, le trafic de stupéfiants est passible de peines sévères pouvant aller jusqu'à la mort. Selon les quantités possédées par les contrevenants, ils peuvent se voir infliger une amende, ou encore la prison à vie, ou la flagellation. Mais à Ar-Rahman, les médecins de l'Université de Malaisie ont réussi à associer les autorités religieuses à ce que l'Organisation Mondiale de la Santé dépeint comme le premier programme de méthadone à fonctionner dans une mosquée. Les médecins espèrent que deux autres mosquées de Kuala Lumpur vont s'y rallier dans les prochains mois. Si les programmes de désintoxication à la méthadone se sont multipliés depuis 2005 du fait du manque de cliniques disposant de la place et des installations nécessaires, les individus qui auraient pu profiter de ce traitement continuaient d'être négligés, commente le docteur Rusdi Abdul Rashid, coordinateur en chef du Centre des sciences de l'addiction de l'Université de Malaisie, en charge du programme à Ar-Rahman.

La première fois que les médecins ont approché les autorités de la mosquée et le département officiel du Développement islamique, dont l'approbation est indispensable à toute activité dans l'enceinte des mosquées du pays, ils se sont heurtés à une vigoureuse opposition. Les autorités craignaient que la méthadone ne soit interdite par l'islam, raconte le docteur Rusdi. Mais les médecins ont expliqué que la méthadone était différente des autres drogues, car il s'agit d'un médicament qui ne suscite aucune euphorie chez les patients. "Ils ont accepté de nous laisser piloter le programme," rapporte le docteur Rusdi dans un entretien.

Lancé en 2010, le programme concerne aujourd'hui 50 patients âgés de 18 à 60 ans. Au début, ceux-ci doivent prendre la méthadone sous la surveillance stricte de pharmaciens. Au bout de quelques mois et après au moins deux analyses d'urine consécutives prouvant qu'ils ne consomment plus de drogues, les patients sont autorisés à rapporter jusqu'à trois doses chez eux. Nizam Yussof, trésorier d'Ar-Rahman, explique que si la commission de la mosquée a accepté d'héberger ce programme, c'est parce qu'il aide les gens à se reprendre en main. "Beaucoup d'entre eux ont recouvré la santé, ils ont déjà un emploi stable, certains d'entre eux se sont mariés et ont une nouvelle famille, commente-t-il. Cette organisation fait du bon travail".

Mais tout le monde n'est pas de cet avis. Au dire de Yussof, certains fidèles ont exprimé des craintes et voulaient savoir pourquoi le programme ne pouvait pas être mis en œuvre dans un hôpital. "Quand ils voient

les toxicomanes, certains pensent que ce n'est pas bon qu'ils traînent dans la mosquée", ajoute-t-il. A la mosquée Ar-Rahman, le ministère de la Santé distribue gratuitement des doses de méthadone et rémunère les deux pharmaciens qui fournissent cette substance, tandis que des médecins de l'université de Malaya et des généralistes viennent une fois par semaine examiner les toxicomanes. Chaque patient paie 15 ringgit par semaine, soit environ 4,90 dollars [3,2 euros].

Le docteur Rusdi assure que le traitement apporte aussi un "mieux-être spirituel", quelle que soit la religion du patient. "Nous pensons que la spiritualité peut jouer un rôle indépendamment du traitement à la méthadone, estime-t-il. Elle permet de mieux fidéliser les patients, de réduire les comportements à risque vis-à-vis du VIH et d'améliorer la qualité de vie". Récemment, un mardi, plusieurs hommes pieds nus, les uns jeunes, les autres plus âgés, ont gravi les marches de la clinique. Un homme de 48 ans qui se faisait appeler Carlos a dit qu'il avait commencé à se rendre à la mosquée environ un an auparavant, après avoir été héroïnomanes pendant trente ans. Carlos gagne sa vie en jouant de la musique dans les rues les plus touristiques de la capitale. Depuis qu'il a mis fin à sa consommation d'héroïne, il a pu acheter à sa famille une petite maison. "Je pense que c'est un très bon programme", a-t-il assuré, tenant trois bouteilles de méthadone qui devaient durer jusqu'à sa prochaine visite. "Chez les chrétiens, ils ont des toxicomanes qui fréquentent les églises, a-t-il poursuivi, évoquant des programmes d'autres pays. "Mais les musulmans peuvent aussi se servir de la mosquée pour aider des gens comme nous".

PAYS-BAS. La bataille des coffee-shops

LE MONDE | 26.04.2012 - Par Yves Eudes, Maastricht (Pays-Bas), envoyé spécial

Même quand on est prévenu, on ressent un petit choc en lisant l'affiche rouge placardée à l'entrée du coffee-shop Easy Going : "FRANCE : NON". Depuis octobre 2011, seuls les résidents des Pays-Bas et des pays limitrophes - la Belgique et l'Allemagne - ont le droit d'entrer et d'acheter du cannabis dans les 14 coffee-shops de Maastricht. Pour appliquer cette nouvelle règle, la direction de l'Easy Going a installé à l'entrée un guichet de contrôle : un portier scanne les pièces d'identité, puis actionne un portique pour laisser entrer les clients, un par un.

La salle de ce coffee-shop est propre, bien décorée et, de l'avis général, la qualité du produit est impeccable. Mais les serveuses sont moroses, car elles risquent d'être bientôt au chômage. Dès le 1er mai, sur décision du ministère de la justice, tous les étrangers en seront bannis, sans exception. Par ailleurs, les clients néerlandais seront obligés de s'enregistrer : ils devront aller à la mairie se procurer un certificat de domicile, puis s'inscrire dans le coffee-shop de leur choix, qui leur délivrera un "wietpass" (carte-herbe). Chaque établissement aura droit à 2 000 membres au maximum. Parmi les clients de l'Easy Going, le wietpass n'a pas la cote. Pedro, 31 ans, ouvrier manutentionnaire, est en colère : "Je refuse de me laisser fiché de cette façon. On ne me demande rien quand je bois de l'alcool, alors que c'est une drogue bien plus dangereuse. Je me débrouillerai autrement."

Le wietpass sera d'abord introduit dans les provinces du sud, le long de la frontière belge : le Limbourg (où se situe Maastricht), le Brabant du Nord et la Zélande. Il sera étendu au reste du pays le 1er janvier 2013. L'impact sera sans doute très fort à Maastricht, une ville-frontière : ses banlieues ouest et sud sont en territoire belge et, vers l'est, l'Allemagne est à 30 kilomètres. Or les étrangers représentent près des deux tiers de la clientèle des coffee-shops, selon une étude datant de 2008.

Pour expliquer à ses administrés cette nouvelle politique, le maire de Maastricht, Onno Hoes, membre du VVD (droite libérale, au pouvoir), avance des arguments très concrets : "Les coffee-shops accueillent plus de 2 millions d'étrangers par an, surtout belges, allemands et français. Or, ces "touristes de la drogue" créent des tas de nuisances : embouteillages, stationnement illicite, excès de vitesse, tapage nocturne, jets de détritus, bagarres. Les habitants en ont assez, c'est simple."

USINES À TOURISTES

Autre problème majeur, l'afflux d'amateurs de drogue a attiré des centaines de dealers de rue : "Des jeunes d'aspect marocain, je ne sais pas comment les définir autrement, viennent ici, en provenance d'autres villes du pays, poursuit Onno Hoes. Ils suivent les voitures qui ont des plaques françaises, les arrêtent pour leur proposer de grosses quantités de cannabis et aussi des drogues dures. Le soir, ils rôdent dans le centre-ville à la recherche de clients."

Onno Hoes affirme n'être "ni pour ni contre" les coffee-shops, mais selon lui, une chose est sûre : "Ces lieux ont été inventés pour permettre aux Néerlandais de fumer tranquillement dans leur quartier. Jamais ils n'ont été conçus comme des usines à touristes attirant des millions de gens du monde entier."

Au-delà des aspects pratiques, le maire laisse entendre que les nouvelles restrictions ont aussi une dimension politique, et même morale : "Ce pays est plus conservateur qu'il y a vingt ans, c'est un mouvement de fond. Pour le cannabis, beaucoup de gens pensent que l'expérience est un échec, car la situation a échappé à tout contrôle. Nous voulons aussi être plus en phase avec nos voisins européens." Pour obliger les coffee-shops à appliquer le règlement, canaliser les étrangers refoulés et faire la chasse aux dealers de rue, le maire a obtenu des renforts de police. Il espère qu'après une période transitoire un peu difficile, les étrangers resteront chez eux : "Grâce à nous, les dealers français vont augmenter leur

business !"

UNION PROFESSIONNELLE

Face à cette offensive, les patrons des coffee-shops de Maastricht - douze en centre-ville et deux installés dans des péniches sur la Meuse - tentent de contre-attaquer. Ils se sont regroupés dans une union professionnelle baptisée VOXM, dirigée par Marc Josemans, 53 ans, le propriétaire de l'Easy Going. Puis ils se sont lancés dans une stratégie complexe, souvent mal comprise. Ainsi, l'interdiction des étrangers non frontaliers, en vigueur depuis octobre, est une initiative de VOXM : "Nous voulions prouver ce que tout le monde sait déjà, explique Marc Josemans, que les coffee-shops légaux et réglementés sont la meilleure protection contre le trafic illicite et les gangs." Il estime que cette politique du pire a été efficace : "Depuis que nous excluons les non-frontaliers, le nombre de dealers de rue a déjà augmenté. Les associations de neuf quartiers l'ont déjà signalé à la mairie. Après le 1er mai, ce sera pire."

Selon Marc Josemans, les coffee-shops sont un atout économique pour la ville : "Les étrangers qui viennent pour le cannabis dépensent plus de 115 millions d'euros par an dans les autres commerces de la ville. S'ils disparaissent, le manque à gagner sera rude pour tout le monde." Les coffee-shops de Maastricht, qui emploient aujourd'hui 440 personnes, ont prévu d'en licencier 360, d'autant plus qu'il est aussi question de fermer les coffee-shops situés à moins de 350 mètres d'une école.

Marc Josemans veut aussi se battre pour ses principes : "L'interdiction des étrangers est une discrimination intolérable, contraire à la tradition des Pays-Bas." Selon lui, les vraies motivations du ministère de la justice sont politiques : "Depuis 2010, le gouvernement est minoritaire au Parlement. Pour exister, il a besoin du soutien du parti d'extrême droite PVV, qui déteste tout, notamment les étrangers et les coffee-shops. Ils mènent contre nous une guerre culturelle, complètement irrationnelle. Nous serons les premières victimes. Ensuite, si on les laisse faire, ils s'attaqueront à l'avortement, à l'euthanasie..."

ACTIONS EN JUSTICE

Les patrons de coffee-shops ne sont pas isolés dans leur combat. Sur les 39 membres du conseil municipal de Maastricht, 21 sont opposés au wietpass. Manon Fokke, responsable locale du parti travailliste (PVDA, principal parti d'opposition), se dit outrée par cette nouvelle politique : "Les Pays-Bas ont toujours été un moteur dans la construction de l'Europe unie. D'un seul coup, nous faisons marche arrière, en imposant cette discrimination bizarre et stupide à nos voisins."

Elle est persuadée que ces mesures, inspirées par une idéologie d'extrême droite, vont créer de nouveaux problèmes : "Les étrangers viendront toujours s'approvisionner ici, car les Pays-Bas produisent un cannabis de bonne qualité, qui répond à une demande dans toute l'Europe." Elle affirme que si les travaillistes reviennent au pouvoir, ils supprimeront le wietpass. En fait, ils souhaitent mettre fin au système actuel, très compliqué, de dépénalisation et de tolérance, et légaliser complètement le cannabis. Or, le 23 avril, à la suite d'un désaccord sur le budget entre la droite et l'extrême droite, le gouvernement a démissionné, et des élections anticipées auront lieu prochainement.

Les opposants au wietpass mènent aussi une offensive judiciaire. Trois associations de patrons de coffee-shops et de consommateurs ont porté plainte contre le gouvernement, arguant que les nouvelles règles violent la Constitution. Mais le tribunal de La Haye a rejeté, vendredi 27 avril, leur demande en référé contre l'introduction de la "carte cannabis".

En conséquence, Marc Josemans a averti qu'il allait entrer en résistance ouverte. Le 1er mai, il ouvrira son coffee-shop à tout le monde, sans vérifier les identités : "La police viendra constater le délit et fermera l'Easy Going, mais je suis prêt à ce sacrifice. Aussitôt, je lancerai des actions en justice contre la municipalité, pour contester la légalité du wietpass et obtenir des dommages et intérêts."

SITUATION UBUESQUE

Au milieu de la bataille, les clients sont un peu perdus. Pedro, le client de l'Easy Going, découvre qu'il est dans une situation ubuesque : "Je suis néerlandais, je travaille ici, mais j'ai déménagé en banlieue, à 5 km, du côté belge, parce que les loyers sont moins chers. Du coup, même si je voulais un wietpass, je n'y aurais pas droit. C'est dément." Au Mississippi, un grand coffee-shop-péniche amarré près de la mairie, Joseph, 30 ans, père de famille au chômage, est indécis : "Ça peut être dangereux d'être catalogué officiellement comme fumeur d'herbe, mais s'il n'y a pas d'autre solution..." Son épouse, Sandra, semble résignée : "S'ils n'en profitent pas pour augmenter les prix, je prendrai un wietpass. Sinon, il y a les dealers de rue."

Un kilomètre plus loin, dans une ruelle du centre-ville, le Rastafari House Boni accueille encore tous les étrangers, qui représentent 80 % de sa clientèle. Si le wietpass est imposé, c'est la faillite assurée, mais la propriétaire, Edeltraud, et sa fille Sarina, qui tient le bar, semblent espérer un miracle. Dans la salle, cinq jeunes Belges sont venus d'Arlon, à 170 kilomètres, pour faire leurs provisions. Ils avaient entendu parler du wietpass, mais n'avaient pas compris qu'il entrerait en vigueur le 1er mai. "Pas grave, assure l'un d'eux, un garçon espiègle, ouvrier dans une usine de beurre, nous irons plus au nord, où ce n'est pas encore appliqué." A ces mots, Sarina ne peut s'empêcher de sourire : "Le problème avec les fumeurs d'herbe, c'est qu'ils sont trop relax, ils croient toujours que tout va s'arranger. Et parfois, ça marche."

Les Pays-Bas confirment des limites à l'achat de cannabis

Le Monde.fr avec AFP | 27.04.2012

Le jugement était très attendu par les clients et les propriétaires des quelque six cent soixante-dix coffee-shops néerlandais. Le tribunal de La Haye a finalement rejeté, vendredi 27 avril, une demande en référé introduite par les propriétaires de dix-neuf coffee-shops contre l'introduction de la "carte cannabis". Cette carte vise à réserver l'accès des établissements aux seuls résidents des Pays-Bas.

Les propriétaires de dix-neuf coffee-shops avaient saisi la justice néerlandaise en référé le 18 avril pour que la "carte cannabis" ne soit pas introduite prochainement, estimant que celle-ci était "discriminatoire". La carte cannabis "ne viole pas les principes de base de la loi contre la discrimination", a toutefois soutenu le tribunal. Celui-ci a notamment estimé que les obligations internationales des Pays-Bas, dont la lutte contre le trafic de drogue, et les problèmes "internationaux" causés par le tourisme de la drogue étaient plus importants que les "objections locales".

"UN JUGEMENT POLITIQUE"

"Il s'agit d'un jugement politique", a assuré l'un des avocats des propriétaires de coffee-shop, ajoutant que ce jugement donnait "le feu vert aux autorités pour discriminer les étrangers" et qu'il ferait appel de la décision.

La carte cannabis doit être appliquée au plus tard le 1er mai 2012 dans les provinces du sud des Pays-Bas, frontalières avec la Belgique et l'Allemagne, et en 2013 dans le reste du pays. Les six cent soixante-dix coffee-shops néerlandais deviendront des "clubs fermés" comptant au maximum deux mille membres, domiciliés aux Pays-Bas et âgés de plus de 18 ans. Les propriétaires de coffee-shop sont opposés à ces mesures, craignant un important manque à gagner.

La carte cannabis est destinée à lutter contre les nuisances - embouteillage, tapage nocturne et prolifération de vendeurs de drogue dans les rues - provoquées par l'afflux de millions d'étrangers venant s'approvisionner en cannabis aux Pays-Bas. La possession, la consommation et la vente au détail de moins de cinq grammes de cannabis, dans les coffee-shops, sont tolérées aux Pays-Bas depuis 1976. La culture et la vente en gros, contrôlées par des groupes criminels, sont, elles, interdites.

SUISSE. Un livre de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) : *La politique drogue en tant que politique de société. Un rétrospectif sur trente ans de politique suisse en matière de drogues*, éditions Seismo (Suisse), 2012.

Quelle politique drogue la Suisse doit-elle suivre? Cette question s'est posée de façon dramatique dans les années 1980, alors que les personnes toxicomanes de la tristement célèbre Platzspitz se transmettaient le VIH/sida. La première réponse – vaine – fut davantage de répression, jusqu'à ce qu'un consensus basé sur une ligne libérale se forme. Avec la politique dite des quatre piliers – prévention, thérapie, réduction des risques et répression –, un modèle jugé efficace fut introduit et que d'autres villes européennes ont adopté par la suite. La Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) a soutenu, développé et marqué ce modèle de son empreinte. Ce livre offre un rétrospectif de ce processus et du rôle de la CFLD en tant que think tank de notre politique drogue. Divers auteurs, qui l'ont mise au point au sein de cette commission et qui l'ont accompagnée dans son évolution, relatent ces trente années intenses de travail et de remises en question – sociologiques, politiques, éthiques et juridiques – tout en scrutant l'avenir de cette voie propre à la Suisse. Sa politique drogue est ici examinée de façon critique et rétroactive, mais aussi pionnière et prospective.

DROGUES LEGALES

ALCOOL. Sevrage sur ordonnance ?

LIBERATION – 24 avril 2012 - Par ERIC FAVEREAU

Enquête Une étude confirme les bons résultats du baclofène contre la dépendance. Un usage toujours en attente d'agrément. Témoignages.

Prescrit en cachette par des généralistes compréhensifs, voilà désormais le baclofène considéré comme un médicament prometteur pour le sevrage alcoolique. Mais pour autant, quel avenir ? Celui d'un produit miracle ? Devenir le Subutex des alcoolos, à l'instar de ce produit de substitution pour l'héroïne ? Ou simple médicament parmi d'autres, dans la prise en charge des accros à la boisson ?

C'est le mois dernier que tout a basculé, avec la parution d'une étude en ligne dans la revue *Alcohol and Alcoholism*. Certes, il ne s'agit que d'une analyse rétrospective, avec tous les aléas méthodologiques que cela comporte. Mais en reprenant leurs dossiers, et en considérant comme « en échec » les patients « perdus de vue » - c'est-à-dire pour qui l'évaluation complète n'a pas pu être possible -, le taux de succès (arrêt total de la boisson) atteint 58%. « Cela marche mieux que ce que l'on a actuellement », avait réagi Philippe Jaury, auteur principal de l'enquête.

Circuits parallèles. Au départ, le baclofène, commercialisé sous le nom de Liorésal, était prescrit comme un myorelaxant, permettant la relaxation des muscles. On était loin de l'addiction. Sa nouvelle jeunesse est apparue en 2008 avec la publication du livre *le Dernier Verre*, d'Olivier Ameisen (1).

Ce cardiologue y racontait comment ce produit, pris à de très fortes doses, avait peu à peu supprimé son envie de boire (*Libération* du 19 janvier). Il est devenu un promoteur acharné de cette molécule. Avec succès : des circuits parallèles de commercialisation sont apparus. «On pense qu'il y a 20 000 à 30 000 personnes qui prennent du baclofène en France pour des problèmes d'alcool, hors autorisation de mise sur le marché. C'est quand même beaucoup», explique le Pr Jaury.

Un témoignage comme tant d'autres sur le Net : «J'ai 45 ans et je buvais depuis vingt-cinq ans, un litre de whisky me durait trois jours. J'ai découvert le forum sur le baclofène en novembre 2010. A partir de 8 comprimés par jour, ma consommation a commencé à diminuer. A 16 comprimés, j'ai cessé de boire, complètement. Depuis deux mois, je ne bois plus, sans effort aucun.» Ou Maryse, sur le forum : «Il faut y croire, au baclofène. Mais le chemin est long, il faut beaucoup de patience et de persévérance. [...] Des souffrances, tu en connaîtras encore, mais elles seront différentes, puis s'amenuiseront [...]. Un parcours de longue haleine, mais le résultat est merveilleux.»

Avec ces succès, les polémiques ont explosé. D'autant que le Dr Olivier Ameisen se prend pour un chercheur essentiel, autour de qui gravitent des admirateurs zélés. Se sont greffées des attaques contre le milieu de l'addictologie, soupçonné de défendre ses structures plus que ses patients.

Le professeur Bernard Granger, psychiatre adepte des thérapies comportementalistes connu pour des consultations privées à l'hôpital Cochin, à Paris, a pris fait et cause pour le Dr Olivier Ameisen : il a dénoncé la situation «de malades qui mouraient tous les mois parce que la prescription de baclofène était découragée», stigmatisant «des conflits d'intérêts», et rappelant «la faillite de l'agence du médicament [Afssaps, ndlr] et du ministère de la Santé» dans la gestion du dossier.

Effets secondaires. Aujourd'hui, la température est retombée. Plusieurs études d'envergure ont été lancées. Le baclofène est sorti, du moins en partie, de la clandestinité. Mais quid de ses effets secondaires ? Quel est le bon dosage ? Est-ce un traitement à vie ? A-t-il des effets neurologiques inquiétants ? Est-il indiqué pour toutes les personnes alcooliques ? En attendant de le savoir, retour sur le dossier via quelques témoignages.

(1) Editions Denoël, octobre 2008, 388 pages, 19,25 euros.

L'Afssaps admet des «bénéfices cliniques» du Baclofène contre l'alcoolisme

LIBERATION – 25 avril 2012 - AFP

L'agence du médicament reconnaît que cette substance initialement prescrite comme décontractant musculaire peut servir «au cas par cas» contre l'alcoolisme.

L'agence française du médicament admet désormais l'usage du baclofène dans le traitement de l'alcoolisme, mais «au cas par cas», dans son dernier point d'information sur ce médicament normalement prescrit comme décontractant musculaire.

«Si l'efficacité du baclofène dans la prise en charge de l'alcoolodépendance n'est pas encore démontrée à ce jour, de nouvelles données (...) montrent des bénéfices cliniques chez certains patients», souligne l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

«Concernant spécifiquement cette utilisation hors du cadre actuel de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), les données de pharmacovigilance sont très limitées, mais ne remettent pas en cause la poursuite de ce type de traitement», note-elle.

Plus de 30 000 personnes prennent déjà du baclofène en France, pour des problèmes d'alcool, hors AMM. Il est commercialisé sous forme de comprimés par le groupe pharmaceutique Novartis sous le nom de Liorésal et comme générique par Sanofi sous le nom de Baclofène Zentiva.

«Cependant, une meilleure connaissance du profil de sécurité d'emploi du baclofène dans ce cadre est absolument nécessaire et justifie de maintenir une surveillance très active de l'Afssaps et des professionnels de santé.»

Nouvelle actualisation «d'ici six mois»

L'Afssaps rappelle que «la prise en charge de l'alcoolodépendance implique une approche globale par des médecins expérimentés dans le suivi de ce type de patients dépendants».

«Le recours au baclofène doit être considéré au cas par cas et avec une adaptation de la posologie (ndlr: dose) individuelle afin de garantir dans le temps la dose utile pour chaque patient», précise-t-elle.

L'Afssaps souligne avoir autorisé en avril dernier le lancement d'un essai clinique contrôlé, baptisé «Bacloville», chez des patients présentant une consommation d'alcool à haut risque qui seront suivis pendant au minimum un an. Une nouvelle actualisation est prévue «dans un délai de 6 mois».

Dans son point datant de juin 2011, l'Afssaps se bornait à «une mise en garde» à propos de ce vieux médicament, autorisé depuis 1974 pour soulager de contractures musculaires involontaires d'origine neurologique. Une position jugée dissuasive qui avait été vivement critiquée par des patients et le Pr Bernard Granger, chef de service de psychiatrie.

La popularité du baclofène a explosé en 2008 avec la parution du livre «Le dernier verre» d'Olivier Ameisen, cardiologue, devenu alcoolique, qui y racontait que ce médicament lui avait supprimé son envie de boire.

MEDIAS

LIVRE. Snoop Dogg a trouvé un moyen d'attirer un nouveau public en librairie

Site ELECTRE - 06 avril 2012

Le rappeur publie son premier ouvrage aux Etats-Unis, un «livre à fumer», imprimé sur du papier à rouler. Snoop Dogg publie aux Etats-Unis Rolling words un « livre de chansons à fumer ». En effet, l'ouvrage réunit les paroles de ses plus grands succès, entièrement imprimées avec une encre non toxique sur du papier à rouler, du « Kingsize Slim Rolling Paper ».

La couverture du livre est en chanvre, son dos est un grattoir d'allumettes, et les pages sont pré-découpées pour pouvoir les détacher plus facilement et les fumer intégralement. Tout est donc prêt pour ceux qui souhaitent s'imprégner de la littérature de l'interprète de Stoners ("défoncés" en français), plusieurs fois arrêté pour possession de marijuana.

Ce livre qui se fume sera en vente au festival de rock Coachella Valley Music & Arts (en Californie) à partir du 13 avril puis, en tirage limité dans le commerce. Une façon comme une autre d'attirer des clients dans les librairies.

LIVRE. Sexe, drogues et techno à Ibiza : "l'expérience d'une marque et d'un mythe"

LE MONDE.fr – 3 avril 2012 – propos recueillis par Louis Imbert

Yves Michaud, 67 ans, philosophe spécialiste de la culture, fondateur de l'Université de tous les savoirs, publie cette semaine un livre sur les fêtes d'Ibiza comme laboratoire des pratiques culturelles actuelles (Ibiza mon amour, NiL éditions).

Qu'est-ce que c'est, Ibiza ?

Yves Michaud : C'est une île en plis et en creux, dans laquelle plusieurs mondes coexistent à quelques kilomètres les uns des autres, de façon relativement séparée. Il y a celui de la fête, pour lequel 80 % des 2,4 millions de touristes officiellement enregistrés viennent chaque année. Ce monde existe la nuit comme le jour, grâce aux after-clubs et aux hôtels dotés de boîtes de nuits, qui tournent 24 heures sur 24. C'est celui des jeunes Anglaises venues de Birmingham en charter et des oligarques russes, entre autres.

A côté, on trouve un tourisme familial, modelé sur celui de la Costa Brava espagnole, et un tourisme de retraités, surtout allemands, modelé sur Majorque. Il y a encore quelques locaux, environ 50 000, qui mènent une vie relativement imperméable à tout cela, même s'ils en profitent. Il y a enfin un monde d'intellectuels, de peintres et d'écrivains, qui sont attirés par l'image de bohème de l'île.

C'est donc une espèce de marque commerciale ?

La plupart des gens viennent à Ibiza pour faire l'expérience d'une marque et d'un mythe. Cela fonctionne à peu près comme pour toute marque de luxe : Hermès a son sac Kelly, Vuitton sa malle transatlantique et Ibiza son mythe musical, celui de l'époque hippie fantasmée des années 1970, mâtiné de drogue et de liberté sexuelle.

C'est l'île de Calypso, sur laquelle Ulysse est prisonnier au début de l'Odyssée, une espèce de porte-avion situé hors de l'espace et du temps. Il suffit de regarder le nom des boîtes de nuit : l'Amnesia, fondée par un philosophe espagnol attiré par les drogues dans les années 1970, l'Eden, le Space, le DC10...

En quoi est-ce un laboratoire de nos pratiques culturelles ?

On retrouve la même logique à l'œuvre à Ibiza et dans l'industrie du luxe, qui vend non seulement des objets, mais de plus en plus d'expériences. On a ainsi remis en circulation un "train des maharadjas" en Inde : on peut y passer huit jours dans une bulle de luxe à traverser le Rajasthan, avec des éléphants, des tigres, etc. A l'Amnesia, quand on paye 5 000 euros une table dans le carré VIP première classe, qui en compte quatre, on achète une expérience.

Depuis les années 1980, le monde de l'art a lui aussi évolué de la production d'objets à la création de dispositifs de sensation, ce qu'on appelle des installations. L'art sert alors avant tout à donner du plaisir. Il se rattache au phénomène touristique à travers les festivals et les biennales. On constate aujourd'hui que derrière la notion d'esthétique, il y a toujours un vécu indéfinissable, impur, que la plupart des philosophes de l'esthétique ont voulu effacer.

A Ibiza, on retrouve ce goût général du bien-être : on baigne dans des "ambiances", des "environnements"

lumineux et sonores très sophistiqués, décuplés pour beaucoup par les drogues, puisqu'environ 40 % des touristes en prennent. Une nuit à Ibiza, c'est une gigantesque installation, avec ses rituels, son temps distendu, fluide, dont vous êtes acteur : il faut que le public d'une boîte de nuit joue le jeu pour que la fête prenne.

En quoi cet hédonisme-là est-il nouveau ?

Il existe un hédonisme de la chance, formé à l'époque antique, lorsque le vin et les drogues étaient rares, la médecine hasardeuse, la vie exposée à toutes sortes de vicissitudes. Il repose sur la gestion du bon plaisir, lequel n'arrive pas tous les jours. Plus récemment, nous avons découvert le plaisir de la consommation d'objets, celui de Georges Perec et de Jean Baudrillard, puis un hédonisme du bien-être : le plaisir maîtrisé, garanti notamment par l'Etat-providence. Aujourd'hui, nous avons du plaisir par bulles : nous voulons des choses intenses et qui durent, des expériences lisses et fortes. Cela s'explique par la maîtrise grandissante que nous avons des conditions de l'existence, grâce à la science et à la médecine notamment.

Dans les années 1960, il était encore difficile d'entrer dans la bulle d'Ibiza : il fallait rejoindre Barcelone, puis prendre un bateau qui ne passait pas tous les jours. Aujourd'hui, vous pouvez partir en charter de Roissy avec le DJ David Guetta, qui a mixé dans plusieurs vols pour faire la promotion d'une compagnie aérienne. Arrivé à Ibiza, vous serez pris en charge par les hôtes de votre hôtel, et vous déroulez le fil de votre voyage, que vous aurez préparé en détail sur Internet, selon votre budget.

Quel jugement portez-vous sur ce plaisir ?

Je ne juge pas. Il est facile de dire que l'île s'est dénaturée en tombant dans l'industrie des plaisirs, après avoir été un havre de paix pour la bohème chic durant la première moitié du XXe siècle. Pourtant, dans les années 1930, Walter Benjamin est venu à Ibiza comme tout le monde : parce que la vie y était beaucoup moins chère qu'ailleurs. D'autres sont venus y cacher leurs plaisirs et leurs orientations politiques, ou encore y boire tout leur saoul.

Dans l'industrie d'Ibiza, aujourd'hui, je ne condamne que les risques d'addiction, qui sont plus élevés, puisque les plaisirs y sont reproductibles à l'infini, aisément. Il y a aussi un coût humain important : le couple emblématique de l'île est l'oligarque russe et son "escort girl".

Yves Michaud, *Ibiza mon amour, enquête sur l'industrialisation du plaisir*, NiL éditions, 351 p., 20€.

Cannabis : la «modération» plutôt que l'abstinence

LIBERATION – 24/04/2012 - Par MICHEL HENRY

François Hollande serait bien avisé de lire ce petit livre précis et pragmatique. Il y comprendra peut-être pourquoi il a eu tort de rabrouer, la semaine dernière, son conseiller en sécurité, François Rebsamen, qui proposait de punir l'usage de cannabis d'une simple contravention, au lieu de la peine maximale d'un an de prison ferme prévue par la loi de 1970. «La nécessité de l'interdit ne doit pas être affaiblie», affirme le candidat PS, par peur de passer pour laxiste. Mais sa perception du sujet est erronée. Car, comme l'explique Francis Caballero, non seulement la prohibition n'empêche pas une consommation massive depuis quarante ans, mais elle crée des «effets pervers» comme l'économie parallèle et le trafic. Quant à la répression des usagers que Hollande entend maintenir, elle ne résout rien, et s'applique de façon «injuste et arbitraire», en ne touchant que certains consommateurs, souvent issus des quartiers populaires.

A l'inverse, l'auteur, déjà à l'origine d'un *Droit de la drogue* (1989, Dalloz) qui fait autorité, milite depuis plus de trente ans pour une «légalisation contrôlée», qui permettrait de «lutter contre le trafic et protéger la santé publique». Comment ? L'avocat parisien créerait une «Française du cannabis», régie nationale de production, disposant d'un monopole sur la distribution à travers un réseau de «cannabouteries». Objectif : «Prendre le marché aux trafiquants pour le confier à l'Etat.» Des «planteurs» seraient agréés et soumis à des contraintes, notamment sur la qualité des produits, dont le taux de THC, le principe actif du cannabis, serait limité.

Côté consommateurs, plutôt que l'abstinence, il faut viser la «modération», assure Caballero, comme pour les drogues légales (alcool, tabac). Il entend interdire la consommation sur la voie publique, prohiber la vente aux mineurs et appliquer au commerce des «conditions plus strictes» que pour le tabac ou l'alcool. Caballero veut taxer les «cannabouteries» à 25% pour financer des actions de prévention. Il connaît les limites de son système : la «banalisation de l'usage» et une possible hausse de la consommation. Mais le risque n'est pas automatique : aux Pays-Bas, pays de tolérance depuis trente-cinq ans, la consommation, par rapport à la population, est deux fois moindre qu'en France.

«*Legalize it !*», Francis Caballero, L'Esprit frappeur, 271 pp., 10 euros.

LITTÉRATURE. Drogue, littérature & société : une autre théorie du complot

D-Fiction - Le 30 avril 2012 - par Syd T.Gray

<http://d-fiction.fr/2012/04/drogue-litterature-societe-une-autre-theorie-du-complot/>

La drogue, c'est mal. Après un joint vient un shoot d'héro ou une pipe de crack, c'est le gouvernement qui nous le démontrait quand on était ados, on n'y échappera pas et on terminera SDF. On n'a jamais bien saisi ce qui guetterait nos parents sous Prozac, nos grands-parents sous Zoloft, nos profs sous Lexomil et la police au Ricard. Pourtant, on a essayé. On en a lu des écrivains qui avaient les deux narines dans l'illécite, le cerveau dans le mauvais vin, ou les seringues vissées aux bras. On a cherché les messages codés dans les écrits de ces messies sous LSD, on a fait des voyages (cf. CultureWoK), et on s'est quand même demandé si, au final, Big Brother ne se foutait pas un peu de nous.

Alice in Benzoland

Et si, avant de s'attaquer aux fléaux de la société, cocaïne, marijuana, héroïne, opium, ecstasy, poppers, crack, LSD et tant d'autres menaces perverses, nous jetions un oeil à celles en libre service, ou presque? Pas le vin et les cigarettes, non, ça c'est du déjà vu et du rebattu, parce que cloper, c'est mauvais pour la santé, ne l'oublions pas, pas les boissons énergétiques non plus, il faudrait être déjà décérébré pour ne pas voir leur potentiel explosif. Parlons plutôt des pilules du bonheur, celles que 6 millions de français consomment, comme les antidépresseurs. Une seule classe qui représente 65 millions environ de boîtes par an, quand toutes les autres classes de médicaments confondues (du Doliprane au laxatif en passant par l'antitussif, bref des médicaments « basiques ») s'élèvent à un bon 185 millions d'unités vendues, selon l'AFSSAPS. On pourrait également parler des anxiolytiques, dont la France est le premier pays consommateur au monde, et des neuroleptiques, aussi. Non, pourtant, on ne s'interroge pas, ou si peu, et à voix basse. Quand on va mal, il faut aller bien, et pour aller bien, nos amis les antidépresseurs sont là, épaulés par les fées Benzodiazépines et les petits angelots antalgiques quand ça déraile sur le plan physique. Le panthéon du silence se met en place au fil des prescriptions d'un dealer en blouse blanche, souvent mal informé, trop stressé, trop pressé d'enchaîner sur le patient suivant pour prendre le temps de nous dire d'aller chez un psy ou de faire plus de sport ou de ne plus voir notre belle-mère. Voltaire, déjà, définissait un médecin comme « quelqu'un qui verse des drogues qu'il connaît peu dans un corps qu'il connaît encore moins ». Bien vu, éclairé philosophe. Bien vu. Car qui, dans ces dealers malgré eux, sait ce qu'il fait réellement, même ceux appâtés par les voyages-cadeaux des labos, offerts au nombre de smile's-médicaments prescrits ? Qui mesure vraiment le poids d'une ordonnance de Lexomil ou de Xanax, de Seropram ou de Valium, de Prozac, de Stillnox, de Zomig Oro, d'Antarax, de trucs et bidules codéinés, qui à part des chercheurs alertés et atterrés par les effets indésirables constatés ? Et qui finit par publier un confidentiel Benzo Book (2006), pour dénoncer l'effet des anxiolytiques à base de benzodiazépines (et aider à structurer le sevrage, en passant) et sonner l'alerte sur les antalgiques et les antidépresseurs, responsables, plus ou moins directement de ravages physiologiques qui frôlent l'irréversible. Et le dépassent, quand on découvre que certaines de ces pilules du bonheur favorisent des comportements meurtriers ou suicidaires. Au moins, après un bon bain de sang ou une petite défenestration, tout va mieux, n'est-ce pas ? Oui, tout va mieux dans le meilleur des mondes quand, un jour, je vais chez le médecin pour des migraines insupportables. Que je repars avec une belle ordonnance, premier contrat dans le monde de la dépendance, le pire : celui qu'on ignore. J'ai un peu plus de 20 ans. Morphiniques et codéine, pour commencer. Puis anxios et opiacés. Les migraines me paralysent, les quantités augmentent. Je ne me rends pas vraiment compte que la codéine est mon antidouleur, mon somnifère et mon relaxant, les ordonnances se relaient. Le monde s'éloigne et se pare de coton pendant les deux heures d'action des cachets, puis revient me percuter, plus fort. Je passe des mois, des mois et des milliers de pilules diverses avant qu'un urgentiste, abasourdi, m'informe qu'au bout de quinze jours de prise, on devient forcément addict. Que les benzodiazépines et certains antalgiques influencent directement les aspects de la fonction du cerveau. Que je vais devoir songer à arrêter, et que ça va pas être marrant. Je lui ricane au nez. J'arrête quand je veux, ce n'est pas de la drogue ! Après trois mois de sevrage où l'envie de mourir dépasse la conception même de sa propre notion, je reverrai ma copie et ma vision de la surmédicalisation du mal-être. Mais, il paraît que c'était pour mon bien... Que ce qui m'a bousillé des neurones et failli faire crever certaines personnes de mon entourage, ce sont des choses qui arrivent, et qu'on n'a pas idée d'être aussi sensible ! Plus tard, j'apprendrai que les benzo génèrent un déficit de la mémoire (Sanday et al., 2012)¹, que les neurosciences ont facilité la découverte de l'action directe (et dévastatrice) des molécules sur le cerveau, et le fait qu'une addiction n'est jamais vraiment guérie, qu'elle cesse si on la traite et que sa victime n'est plus confrontée aux signaux et au contexte qui l'y a plongée (Kaplan et al., 2011)². Fort bien. C'est précisément au début de ce que je refusais d'appeler un sevrage que j'ai lu *Requiem for a Dream*, et, bizarrement, doublé ma consommation de cigarettes.

Les drogues sont un défi à l'esprit (Jim Morrison)

Que dire de la drogue en littérature, sujet peut-être aussi populaire que le sexe et les atours gracieux dont il se pare parfois pour nous éviter d'appeler un chat un chat ? Dans le domaine des substances illicites, les écrivains qui alternent glorification, dénonciation, sublimation, banalisation, messages subliminaux ou témoignages bruts, se comptent par dizaines. Là, comme ça, au pied levé, on peut citer Selby Jr et *Retour à Brooklyn*, James Frey et *En Mille Morceaux*, Irvine Welsh et *Trainspotting*, Tom Wolfe et *Acid Test*, William

Burroughs et *Le Festin nu* (et les autres), Thomas de Quincey et *Les Confessions d'un Mangeur d'Opium*, Charles Baudelaire et *Du Vin et du Haschich*, Charles Bukowski et... tout Charles Bukowski, Bret Easton Ellis et *Moins que Zéro*, Huxley et *Le Meilleur des Mondes* (où capitalisme et Soma font bon ménage, comme par hasard, mais on y reviendra), Tony O'Neill et *Sick City*, Hunter S. Thompson et *Las Vegas Parano*, même par ici, avec Beigbeder et *99 Francs*... Tous parlent d'un lieu de connaissance, d'expérimentation et de mise en perspective, parfois un peu moralisatrice sur les bords, (comme pour *En Mille Morceaux*) mais néanmoins réel. Ces écrivains parlent avec leurs tripes et pas avec la bienséance. Derrière le loisir de la lecture, se cache une fonction plus subtile. La littérature a toujours servi des buts bien plus précis et socialement plus significatifs que d'offrir la paix aux parents en leur fournissant des « Club des Cinq », ou d'égayer les journées d'autistes sur les bords. Le pouvoir des mots n'est plus à réinventer, les manifestes modernes sont dissimulés dans des oeuvres accessibles à chacun de nous. Comme on prête des sens et des avertissements cachés aux mots des textes sacrés, ne pourrait-on pas considérer certains écrivains comme les Messies des temps modernes et leurs textes comme les supports destinés à éveiller nos consciences ? Des indices sur le basculement planétaire du Nine Eleven auraient été dénichés dans la Bible (après-coup quand même...), des indices sur l'état de notre société, sur les véritables enjeux qui se trament dans les souterrains de l'économie parallèle, sont juste là, à portée de vue de grands chefs d'oeuvres. Car, pour qui sait lire entre les lignes ou simplement réfléchir à ce qu'il est en train de déchiffrer, sous l'apparente forfanterie de certains écrivains, derrière la banalisation élégante ou la glorification sans limites de produits illicites, brille un voyant que nous sommes libres d'interpréter comme bon nous semble. Mais un voyant quand même. Qu'on pourrait considérer comme une façon d'envisager les substances de manières bien différentes que celles auxquelles on nous a habitués (récréatives, dégénératives, destructrices, etc.). Quelque part, ces écrivains délivrent un seul et même message : on vous laisse vous droguer, vous savez tous que c'est mal et vous le faites quand même. Pourquoi ? Parce que c'est génial ? Parce que les éléphants arc-en-ciel, c'est plus sympa que le voisin à la retraite ? Oui, on est d'accord, mais... ensuite ? Vous vous défoncez comme nous on se défonce parce que, problèmes sociaux mis à part, vous n'avez rien de mieux pour vous échapper (je parle de la drogue « civilisée », pas celle qui s'achète au prix des balles sur les trottoirs de Bogota), parce que c'est dangereux, parce que c'est interdit et parce qu'on veut que ça soit interdit. On veut que vous restiez dans cette bulle et que vous n'en sortiez pas trop, mais nous, écrivains, on vous rappelle l'envers du décor. Nous, on vous donne l'aiguille pour crever la bulle, car même défoncé, un type qui a cette aiguille en main, celle nommée conscience, pourra toujours s'en sortir.

Big Brother, à la ligne

Avant tout chose, précisons : la drogue, c'est pour des petits bourgeois frimeurs qui l'ont achetée à des arabes qui font du bruit dans la cage d'escalier et terrorisent les voisins. Quoi... c'est un cliché ? C'est la MILDT (Mission interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) qui le montre, l'explique, le démontre avec une vidéo aussi impactante qu'un paquet de chips vides. Même que ça pollue, aussi ! Gravement plus qu'un avion présidentiel, sans doute. Bon et puis quoi ? De qui se moque-t-on au juste ? De vous, de nous, tous, derviches qui tournent à l'envers d'un système qui aimerait bien mettre tout le monde au pas. Puisqu'on élabore une théorie du complot au premier oubli du mot de passe Facebook, pourquoi n'envisagerait-on pas une théorie du complot, internationale, dans le domaine de la drogue ? Réfléchissons. Les sociétés, historiquement, ont besoin d'exutoires. De bouffons, de jeux du cirques, de tragédies, de gladiateurs, de guerres... De divertissements pour que le peuple soit content. À l'ère capitaliste, les jeux du cirque se passent en direct : accidents filmés par les caméras de surveillance, interventions policières musclées, autopsies et autres joyeusetés fleurissent au nom de la Real TV sur les écrans américains. La France se cantonne à la médiocrité, heureusement, le spectaculaire morbide n'est pas encore arrivé (quoi que...). Mais, pour asseoir un système, pour établir un pouvoir, il faut l'ancrer sur l'inquiétude, voire la peur. Sur la stigmatisation, voire la discrimination. La drogue, dans une société gouvernée par les capitaux et les cours de la Bourse, doit être reléguée au rang de fléau pour ne surtout pas faire de concurrence aux médicaments en circulation, sorte de « Soma » moderne. Huxley nous l'a démontré avec *Le Meilleur des Mondes* : un peuple abruti est bien plus malléable. Mais si ledit peuple choisit ce qui va l'abrutir, choisit de ne pas obéir aux dictats d'un système totalitaire drapé dans une belle parure mercantile, le système voit rouge... et déploie sa répression à grands coups de messages chocs, diffusés par les prêtres de la bienséance, à la messe du « 13 heures », d'arrestations spectaculaires pour une boulette de teush, de campagnes d'affichage sans doute efficaces uniquement dans les lycées catholiques intégristes. La ménagère a peur des jeunes et des arabes, elle se sent en sécurité en voyant la police patrouiller. Elle oubliera que alcool et tabac confondus sont responsables plus de 90.000 décès par an, et pourra parler à son esthéticienne des ravages de la MDMA chez « les jeunes ». Elle ne tiltera pas sur une ordonnance d'antidépresseurs changée trois fois, sur les tics de son président, sur le Tour de France ou sur les caisses de rouge piquette qui descendent à chaque dîner. Elle ne remarquera pas que le véritable opium du peuple s'appelle PEUR et que, de ça non plus, elle ne s'en passe pas. Si on avance encore plus loin dans cette perspective, comment ne pas penser que certains gouvernements, sans forcément générer le trafic de drogues, ne ferment pas les yeux dessus à bon escient ? La Russie et la Grèce sont le triste terreau de nouvelles drogues chimiques, aux effets dévastateurs et rapides. Larmes de Crocodile et sisa ravagent leurs

usagers en quelques mois, et les tuent au bout d'un an. Difficile de ne pas penser que, parfois, les autorités ne voient pas d'un mauvais oeil qu'un produit « nettoie » les rues de ses dangereux habitants...

Alors, quoi penser, finalement ? Faut-il, comme le préconise l'excellente revue *Vacarme*, légaliser toutes les drogues ? Cesser une hypocrisie institutionnalisée pour dynamiter le trafic, assurer la qualité et faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat ? Même si elle peut sembler utopiste (car elle n'arrivera jamais) et extrême (parce qu'elle est difficile à structurer), cette hypothèse se questionne. S'il ne s'agit aucunement de remplacer une drogue par une autre ou de favoriser l'abrutissement général, on pourrait penser à une société qui cesserait de manipuler ses citoyens, de tenter de décider ce qui est bon pour eux, surtout si ça rapporte, et de se servir de ses failles pour redorer son blason. Timothy Leary avait vu juste quand il disait que « la chenille ne peut pas comprendre le papillon ».

Texte © Syd T. Gray